

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

29 NOVEMBRE 2007

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ, DES MATIÈRES SOCIALES
ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE
PAR **MME CHANTAL BERTOUILLE.**

—

⁽¹⁾ Voir Doc. n°485 (2007-2008) n°1 à 4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé	3
1.1	DO 16 – Santé	3
1.2	DO 17 – Aide à la Jeunesse	4
1.3	DO 18 – Aide sociale spécialisée	5
1.4	DO 19 – Enfance	5
2	Exposé de Mme Lezaak, représentante de la Cour des comptes	6
2.1	Réponses de Mme la ministre aux observations de la Cour des comptes	6
3	Discussion générale	7
3.1	DO 19 – Enfance	7
3.1.1	Exposé de M. Bovy, Président du Conseil d'administration de l'ONE	7
3.1.2	Exposé introductif de M. Monniez, Administrateur général c.m. de l'ONE	7
3.1.3	Echange de vues	9
3.1.4	Réponses de l'administrateur général	11
3.2	DO 16 – Santé	13
3.2.1	Réponses de la ministre	17
3.3	DO 17 – Aide à la jeunesse	19
3.3.1	Réponses de la ministre.	21
3.4	DO - 18 aide sociale spécialisée	22
3.4.1	Réponses de la ministre.	22
4	Votes	22
	 ANNEXE I	 23
	 ANNEXE II	 41

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse a, au cours de sa réunion du 29 novembre 2007(2), procédé à l'examen du projet de décret contenant le Budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 – partim pour ce qui concerne ses compétences.

1 Exposé introductif de Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé

La ministre présente, en premier lieu, la concrétisation, pour l'année 2008, des accords du non-marchand suite aux accords du 28 juin 2006.

Elle précise que le montant affecté à l'ensemble du secteur socio-sanitaire non-marchand connaît une augmentation de 3.765.000€, soit un budget global pour l'année 2008 de 33.648.000€ contre 29.880.000€ en 2007 et 26.762.000€ en 2006.

Elle indique que cette revalorisation tend à atteindre les barèmes de la sous-commission paritaire 305.01. Elle précise ensuite l'évolution de la norme des salaires sur la période 2004-2008 :

- le secteur de la promotion de la santé à l'école est passé de 88 % du barème à 98,4 % ;
- le secteur de l'aide à la jeunesse est passé de 91 % en 2004 à 94,6 % en 2008 ;
- le secteur de l'aide aux détenus atteint 98 % ;
- le secteur de l'enfance est passé de 93 % à 96 % ;
- les équipes « SOS enfants » sont passées de 87 % à 97,5 %.

(2) **Présents** : Mme Bonni, M. Calet, M. Collignon, M. Delannois, Mme Docq, M. Gennen, Mme Simonis, Mme Bertouille, Mme Bidoul, M. Fontaine (en remplacement de Mme Cornet), Mme Pary-Mille, Mme Willocq, M. Yzerbyt, M. du Bus de Warnaffe, M. Galand (Président)

Assistaient également à la réunion :

Mme Corbisier-Hagon, Mme Jamoulle, M. Walry : membres du Parlement

Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé

M. Bovy, Président du Conseil d'administration de l'ONE

M. Monniez, Administrateur général c.m. de l'ONE

Mme Lezaack, 1er Auditeur à la Cour des comptes

Mme Desmet et M. Leonardo, de l'ONE

Mmes Görtler et Lambrechts, collaboratrices au cabinet de Mme la ministre Fonck

Mme Kaiser, experte du groupe PS

Mme D'Ursel et M. Sohy, experts du groupe MR

Mmes Bernard et Herion, expertes du groupe cdH

1.1 DO 16 – Santé

Elle déclare qu'une avancée importante a été réalisée au niveau de la stratégie de la lutte contre le cancer avec une augmentation importante de 1.700.000€.

Elle précise qu'il s'agit notamment de mettre en place une réforme importante du programme de dépistage de masse du cancer du sein par une centralisation via une numérisation de tout le programme. Cette initiative nécessite une dépense supplémentaire récurrente de 87.000€ pour le cancer du sein en 2008.

Par ailleurs, elle déclare que la 1ère étape du programme de dépistage du cancer colorectal débutera en 2008 par une phase de sensibilisation et d'information des médecins généralistes et un travail de conviction pour définir un consensus scientifique et pratique sur les objectifs de la mise en œuvre de ce dépistage de masse et qu'un montant de 200.000€ lui a été affecté.

Elle insiste également sur l'importance du registre du cancer ; c'est une initiative fédérale mais qui n'existe que parce qu'il y a aussi une participation de la Communauté française. Celui-ci permet de disposer d'une évolution globale du cancer par région et par sous-région. Il permet de détecter éventuellement l'émergence plus importante de cancer dans certains endroits qui pourraient être liés à l'environnement. Le montant affecté à ce registre du cancer s'élève à 228.000€.

Concernant la vaccination, elle indique que le budget passe de 5.156.000€ à l'initial 2007 à 6.151.000€ en 2008. Elle souligne, en outre, la création d'une nouvelle allocation de base, l'AB 12.02 « Crédit variable destiné à la réception des montants que le gouvernement fédéral paie dans le cadre du programme de vaccination tel qu'il a été défini dans le protocole d'accord de 2003 » où un montant de 12.057.000€ est inscrit.

Elle explique cet accroissement de la manière suivante : le budget supplémentaire s'explique par rapport au vaccin « Prevenar ». Un certain nombre de parents ont reporté de quelques mois la vaccination de leur nourrisson en vue de bénéficier de la gratuité. Cette situation a entraîné une augmentation du nombre de vaccinations par « rattrapage ».

A propos de l'AB 12.02, elle déclare qu'il s'agit d'un véhicule budgétaire. Un arrêté royal fédéral du 14 juin 2004 a modifié les modalités de paiement de la part fédérale des vaccins. Dorénavant, la totalité du coût du vaccin sera payée aux firmes pharmaceutiques par la Communauté française. Pour pouvoir assurer ce paiement et dans le

cadre du Protocole d'accord relatif à la vaccination, l'INAMI versera aux communautés la part correspondant au 2/3 du coût des vaccins.

L'INAMI versera 75 % du coût de l'achat des vaccins au budget des voies et moyens de la Communauté française le 25 janvier 2008. Le solde, soit 25 %, sera versé par l'INAMI l'année suivante sur présentation des factures.

Concernant l'augmentation du budget pour le dépistage de la surdité, elle rappelle qu'un programme avait été mis en place en novembre 2006. Elle précise que le nombre de maternités adhérant à ce programme est passé de 28, au début de l'année 2007, à 42 actuellement.

A propos des modifications budgétaires en matière d'assuétudes, elle donne les précisions suivantes : il s'agit, d'une part, du financement des points d'appui aux écoles en matière de prévention des assuétudes et, d'autre part, d'un montant de 216.000€ supplémentaire pour le financement d'Eurotox.

En ce qui concerne la promotion de la santé à l'école, elle déclare que les subsides sont dorénavant octroyés aux services PSE sur base des chiffres de population des services tels que déclarés par ces services et non plus sur base des chiffres de l'AGERS. Il s'agissait d'améliorer la situation budgétaire des services.

Elle précise que les montants sont indexés. Elle indique que les chiffres sont objectivés sur base du nombre d'élèves. Des forfaits spéciaux sont prévus au niveau des zones D+ et en faveur des primo-arrivants.

Par ailleurs, elle déclare que le budget pour la prévention du sida et pour les maladies sexuellement transmissibles a été maintenu. Elle souligne qu'il convient de maintenir une grande vigilance et de poursuivre le travail d'information et de prévention.

En matière de prévention, la ministre rappelle que, outre les services thématiques, les services de promotion de la santé à l'école réalisent également un travail complémentaire vis à vis des adolescents en la matière. Elle ajoute qu'un budget de 260.000€ est prévu en matière d'éducation sexuelle et affective ; celui-ci se retrouve dans l'AB 33.03.25.

1.2 DO 17 – Aide à la Jeunesse

La ministre explicite la traduction budgétaire du plan de l'aide à la jeunesse en 2008.

Elle déclare que le montant du budget consa-

cré au plan d'aide à la jeunesse s'élève à 9.204.000€. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- un montant de 1.589.000€ a été transféré à la fonction publique en vue de renforcer les SAJ et les SPJ. Celui-ci se retrouve sur l'AB 11.04.01 et 12.05.02 ;
- un montant de 163.000€ se retrouve dans le programme de subsistance, en vue de faire face à des frais de fonctionnement directement liés à l'engagement de nouveaux travailleurs sociaux dans les SAJ et SPJ (frais de fonctionnement administratif, bâtiments, etc) ;
- un montant de 3.040.000€ se retrouve dans l'AB 33.04.14. Il résulte de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral pour tout ce qui concerne le stage parental et l'offre restauratrice ;
- un montant de 4.412.000€ se retrouve à l'AB 33.36.14 « Subventions d'initiatives en matière d'aide à la jeunesse ».

Elle précise que ces montants ne sont pas actuellement affectés à des allocations de base spécifiques parce que les services concernés fonctionnent actuellement dans le cadre de projets pilotes, mais ils doivent encore être soumis à la commission d'agrément. Dès lors, qu'ils auront été agréés, le budget qui leur est affecté sera inscrit aux AB correspondantes.

Par ailleurs, elle rappelle qu'il était prévu dans le plan de l'aide à la jeunesse, l'engagement d'environ 300 éducateurs supplémentaires. Elle signale l'existence de 178 ETP et ajoute que 109 ETP sont encore prévus dans le courant de l'année 2008.

L'objectif de ces engagements consiste, en premier lieu, à effectuer un travail en amont, en terme de prévention et un travail sur le décrochage scolaire.

Plus précisément, elle souligne que le nombre d'éducateurs et assistants sociaux dans les SAJ et les SPJ a été augmenté en vue d'accroître la capacité de la prise en charge de ces services qui sont en première ligne en matière d'aide à la jeunesse.

Elle indique que les services d'aide en milieu ouvert (AMO) ont été renforcés et que les services d'accrochage scolaire (SAS) ont été augmentés et pérennisés. Ces derniers sont au nombre de 12.

Elle signale que les centres d'accueil d'urgence ont été renforcés. Elle précise que le budget pour les familles d'accueil a été augmenté de 127.575€ :

5 ETP supplémentaires ont été engagés et 25.000€ seront consacrés à la campagne d'information. Elle indique également qu'une attention particulière a été portée sur les services de protutelle.

Concernant les mineurs délinquants, elle déclare qu'une nouvelle section fermée supplémentaire sera ouverte à Wauthier-Braine. Elle précise que les travaux débiteront en janvier 2008. Elle signale également qu'il a été prévu un nouveau CAS; il s'agit de services qui prennent en charge avec une approche particulière des mineurs ayant commis des faits qualifiés infraction.

Elle déclare qu'une attention particulière est portée sur le stage parental par rapport aux mineurs délinquants et sur l'offre restauratrice.

Elle précise que 17 ETP ont été affectés au travail post-IPPJ en vue d'encadrer les jeunes et de prévenir la récidive.

Elle donne ensuite quelques éléments supplémentaires :

- un budget de 74.000€ est prévu en vue de renforcer la CIOC (Cellule d'information, d'orientation et de coordination) ;
- la mise en place d'une inspection pédagogique au niveau des SAJ/SPJ ;
- un budget de 500.000€ a été prévu pour la formation de base et la formation continuée pour les travailleurs du secteur privé agréé et subventionné.

Elle fait part ensuite du travail qui a été réalisé sur la gestion et l'utilisation optimale du budget de l'aide à la jeunesse.

Elle déclare que son cabinet a élaboré au départ de la banque de données « SYGMAJED », un programme informatique intitulé « monitoring du budget de l'aide à la jeunesse » qui permet sur base de l'extrapolation des statistiques de paiement, de suivre mensuellement pour chaque allocation de base de l'aide à la jeunesse pour chaque type de service, de nature, de frais, l'état de la consommation des crédits en isolant des paiements de subventions provisionnelles, les récupérations et les trop perçus. Elle déclare qu'il s'agit d'un outil précieux, performant et durable.

Elle donne ensuite des précisions sur les allocations de base concernées par ce travail de gestion et d'utilisation optimale du budget. Il s'agit des AB 33.10;11;17; 18;19;20;21;22;23;24;25;27;28;29;30;32 et 33.

Elle précise que ces AB correspondent à ce qui était dénommé avant « l'ex-fonds pour l'aide à la jeunesse ».

Elle indique que les légères modifications de ces AB au budget initial 2008 résultent d'un calcul fin et ajusté pour chaque service.

Elle montre ensuite la comparaison sur plusieurs années de la somme des montants de l'ex-fonds qui passe de : 185.859.000.€ à l'initial 2006, 188.597.000€ à l'initial 2007 et 191.421.000 à l'initial 2008.

1.3 DO 18 – Aide sociale spécialisée

La ministre rappelle que la DO 18 ne concerne plus que l'aide aux détenus. Mais l'aide sociale et de réinsertion qui est apportée aux détenus ne relève pas exclusivement de cette DO. En effet, il existe toute une série de services relevant de la compétence de niveaux de pouvoir différents et notamment en matière d'éducation, de suivi médical et d'apprentissage professionnel, etc.

A l'AB 33.05.12 « Subside en faveur de l'aide aux détenus », un crédit de 209.000€ est inscrit. Elle déclare qu'un montant de 20.000€ a été prévu en vue de renforcer la coordination des activités en milieu carcéral.

1.4 DO 19 – Enfance

La ministre déclare que la priorité du gouvernement consiste à la poursuite de la politique du plan Cigogne II : la création de 8.000 places d'accueil supplémentaires entre 2004 et 2009.

Elle signale qu'en août 2007, 4.300 nouvelles places ont été créées. Elle signale que le fonds Cigogne de l'ONE comportait au 31/12/2006, 8.700.000€; ce montant permettra de continuer à avancer dans la programmation et d'ouvrir de nouvelles places supplémentaires.

Par ailleurs, elle indique que le nouveau contrat de gestion sera prochainement finalisé. Dans ce cadre, elle précise que des crédits ont été dégagés pour permettre la réalisation de nouvelles politiques au sein de l'ONE.

Elle déclare que son souhait est de permettre de faire des avancées en matière d'accompagnement et notamment dans le cadre des consultations prénatales et de l'accueil extra-scolaire.

2 Exposé de Mme Lezaak, représentante de la Cour des comptes

En ce qui concerne la contribution (DO 19 – Enfance) de la Communauté française au budget 2008 de l'ONE, la Cour des comptes constate qu'elle s'élève à 180,8 millions d'€ et qu'elle augmente de 2,71% par rapport au budget initial 2007.

Ventilation de la contribution de la Communauté française (voir tableau 1)

En outre, le présent projet comporte une provision de 1,7 million d'€ (3) destiné au financement de politiques nouvelles prévues dans le nouveau contrat de gestion de l'ONE, qui sera conclu prochainement et qui devrait entrer en vigueur au début de l'année 2008.

La contribution de la Communauté française ne couvre toutefois pas un certain nombre de demandes adressées par l'organisme, portant sur les objets et montants suivants :

- la part des moyens « PACA(4) » (3,7 millions d'€) pour la mise en œuvre du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extra-scolaire(5) ;
- l'amélioration des locaux des consultations (0,5 million d'€) ;
- les moyens (0,6 million d'€) devant permettre le subventionnement de nouvelles places d'accueil du SAS (afin d'atteindre le financement intégral des places d'accueil du SAS en 2009, comme décidé par le Gouvernement de la Communauté française en décembre 2005 dans le cadre du plan Cigogne II) ;
- le recrutement (16 milliers d'€) d'un mi-temps administratif en 2008 pour la direction des MASS, sur la base de ladite décision du gouvernement ;
- une intervention supplémentaire (0,2 million d'€) pour les équipes « SOS ». L'accord conclu par l'ancien ministre de l'Aide à la jeunesse et plusieurs pouvoirs subsidiaires (Province de Namur, intercommunales, communes, hôpitaux), visant à conserver à 3 équipes « SOS »

certaines subventions, vient à échéance le 31 décembre 2007 ;

- une intervention supplémentaire de 0,6 million d'€ devant permettre l'application dans le calcul des subsides aux centres de vacances d'un taux de 1,25 indexé, comme prévu par l'arrêté du 17 mars 2004. A ce jour, faute de crédits suffisants, l'Office pratique un taux de 1,195.

Par ailleurs, aucune provision pour l'ouverture de places d'accueil dans le cadre du plan Cigogne II n'est inscrite au projet de budget initial 2008 de la Communauté française.

Selon des chiffres provisoires, non encore approuvés par les organes de gestion de l'Office, le déficit estimé du budget initial 2008 du fonds plan Cigogne II s'élève à 6 millions d'€.

Le budget consolidé de l'ONE n'étant pas encore établi, la Cour des comptes n'a pu procéder à son analyse et ne peut fournir aucune information sur son résultat.

2.1 Réponses de Mme la ministre aux observations de la Cour des comptes

La ministre tient, en premier lieu, à remercier la 1ère Auditrice de la Cour des comptes pour son rapport.

Elle déclare que les moyens qui sont attribués à l'ONE par le gouvernement correspondent aux besoins de l'Office. Ceux-ci ont été validés par les commissaires du gouvernement et par l'Inspection des finances.

Elle souligne que le budget établi par l'ONE n'intègre pas tous les éléments qui font l'objet de la négociation dans le cadre du nouveau contrat de gestion.

En ce qui concerne le plan Cigogne II, elle précise qu'il n'était pas nécessaire d'alimenter une provision pour la création de nouvelles places d'accueil ; le fonds ne sera pas totalement épuisé en 2008.

A propos des équipes « SOS enfants », elle indique qu'une provision a été constituée à hauteur de 206.000€ pour répondre à la diminution des subsides de 3 équipes SOS enfants ; celles-ci bénéficient jusqu'à la fin de l'année 2007, d'une intervention à charge des provinces.

Elle indique que cette provision est inscrite à la DO 11 et à l'AB 01.11.02.

(3) AB 01.01.11 – Provision pour politiques nouvelles de la DO 19 – Enfance.

(4) Plan d'action de la charte d'avenir.

(5) Cf. art. 126, §2, du contrat de gestion 2003-2005 de l'Office, prorogé en 205.

A.B.	(tableau 1) - Libellés	Budget initial 2008
33.06	Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances	2.851
33.36	Subvention complémentaire à l'ONE pour les équipes « SOS enfants » agréées	4.854
41.01	Dotation à l'ONE	157.459
41.04	Provision pour l'indexation de l'ONE	2.287
41.06	Dotation complémentaire relative aux subventions du non-marchand	13.349
Total		180.800

3 Discussion générale

3.1 DO 19 – Enfance

Le budget de l'ONE figurera *en annexe n°I* du présent avis.

3.1.1 Exposé de M. Bovy, Président du Conseil d'administration de l'ONE

M. Bovy déclare que la note technique qui a été remise est très intéressante. Il s'agit d'une évolution pluriannuelle effectuée au départ de la mise en œuvre du contrat de gestion actuel.

Il souligne que le budget initial 2008 de l'ONE a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'ONE.

Il précise que ce budget a été établi sur base du contrat de gestion actuellement en vigueur ; celui-ci sera ajusté en fonction du nouveau contrat de gestion.

A propos des observations de la Cour des comptes et, plus particulièrement, de demandes non satisfaites pour un montant de 1,8 million d'€ , il déclare qu'il sera compensé de la manière suivante :

- une provision de 206.000€ inscrite à la DO 11, AB 01.11.02. Toutefois, au niveau de la DO 11, une provision de 206.000€ a été constituée pour couvrir les crédits sollicités par l'Office dans le cadre du co-financement des équipes SOS enfants qui ne bénéficieront plus de subventionnement par les provinces ;
- le solde des crédits sera étudié dans le cadre des négociations du prochain contrat de gestion.

Concernant la provision de 1,7 million d'€ relative à la mise en œuvre de politiques nouvelles et à l'approfondissement de politiques existantes, il déclare que ce montant sera pris en compte en recettes et en dépenses lors de la mise en œuvre du nouveau contrat de gestion.

A propos du déficit apparent du budget pour un montant de 887.000 € , il indique qu'il sera compensé de la manière suivante :

- par un montant de 640.000€ qui a été inscrit dans la réserve charroi ; ce montant sera mobilisé au moment de la clôture ;
- par un montant de 247.000€ qui est destiné à couvrir l'impact de la mise en œuvre d'un protocole d'accord du comité de secteur XVII ; ce montant sera sollicité lors de l'ajustement budgétaire en application de l'article 122 du contrat de gestion actuel qui précise que « *tout nouvel impact budgétaire, à partir du 1er décembre 2002, de décision prise par le gouvernement suite à une concertation en comité de secteur XVII et/ou en comité A est intégré dans la dotation de base de l'Office tant lors des budgets initiaux que lors des ajustements budgétaires* ».

Il termine en déclarant qu'il est confiant pour l'exercice à venir, compte tenu du montant des crédits qui sont octroyés à l'ONE.

3.1.2 Exposé introductif de M. Monniez, Administrateur général c.m. de l'ONE

M. Monniez déclare que le budget de l'ONE permet de réaliser intégralement les missions prévues dans le contrat de gestion ainsi que quelques nouveaux points.

En effet, en application de son contrat de gestion, l'Office avait introduit les demandes suivantes : la dotation de base, les centres de vacances, les équipes SOS enfants, le secteur du non-marchand et la provision index.

Ces crédits ont été octroyés par le gouvernement. L'ONE a donc pu constater que le contrat de gestion a été respecté.

L'Office a également sollicité des crédits additionnels notamment pour les équipes SOS enfants, pour l'amélioration des locaux de consultation, pour les centres de vacances, pour les SAS et pour

la continuité du plan Cigogne II tel que décidé par le gouvernement.

En ce qui concerne les équipes SOS enfants, cette demande a été rencontrée. A propos de la problématique des centres de vacances et de celle de la continuité du plan Cigogne II, elles seront discutées lors du prochain contrat de gestion.

Par ailleurs, l'Office souhaitait poursuivre son plan d'amélioration de locaux de consultation. En effet, les consultations pour enfants remplissent un rôle de médecine préventive et de soutien à la parentalité extrêmement important, surtout en ces temps où les pressions sont nombreuses pour les familles. Mais il convient d'accueillir les familles dans des locaux « corrects » et conformes au prescrit légal.

A cette fin, un plan d'investissement dans les locaux de consultation a été initié. La demande de crédit de l'Office s'inscrivait donc dans la continuité de ce qui a été entamé. Au vu de l'importance de ce plan pour réaliser les missions d'accompagnement des familles dans les consultations pour enfants, des arbitrages ont été réalisés en interne du budget de l'Office afin de pouvoir poursuivre ce plan en 2008.

Enfin, l'Office avait attiré l'attention sur l'évolution du secteur de l'accueil extrascolaire et indiqué que le montant du coefficient multiplicateur allait passer en dessous de 5. Ce débat, interviendra dans le cadre des négociations relatives au prochain contrat de gestion.

Il présente ensuite quelques points concernant les dépenses sur le budget ordinaire de l'Office :

En premier lieu, il convient de rappeler qu'une grande partie du budget est consacrée au personnel. Il s'agit soit du personnel de l'Office, dont les TMS, soit de subventionner des frais de personnel, par exemple à l'accueil.

En ce qui concerne le personnel « de l'Office », les dépenses évoluent essentiellement en fonction de l'index, de la dérive barémique et des décisions de secteur XVII.

A propos de l'archivage, il déclare que ce dossier recouvre deux aspects : d'une part, les brochures et d'autre part, les dossiers administratifs dont les dossiers médicaux. Il peut, dans certains cas, être utile pour les familles de s'adresser aux archives de l'ONE afin d'obtenir un extrait de dossier, même ancien. Par ailleurs, il est également nécessaire de disposer d'un stock de brochures suffisant. Pour toutes ces raisons, et considérant les obligations légales, l'Office a estimé nécessaire de garder des archives facilement accessibles et de dis-

poser d'un espace de stockage suffisant. Dès lors, différentes dépenses sur plusieurs articles sont prévues à cet effet.

A l'article B623.01, celui-ci présente une augmentation significative. En fait, l'ONE a actualisé sa brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance ». Cette brochure est le fruit de deux ans de travail essentiellement des conseillers pédiatres. Elle traite notamment de questions d'hygiène, de l'aération et de la température des pièces, de certaines allergies, des premiers gestes en cas de maladie, de la pharmacie de base, ... Cette brochure rencontre un vif succès et mérite de faire partie des documents pour différentes formations.

Dès lors, il a été nécessaire de revoir les crédits à la hausse. Et ce, d'autant plus que le Conseil d'administration de l'ONE a souhaité, sur la base de cette brochure, éditer un nouveau document à destination de tous les parents.

Pour ce qui est du poste « milieux d'accueil », à l'article B632.11, les dépenses évoluent essentiellement en fonction : de l'index 2008, de la dérive barémique, du non-marchand, de l'augmentation du nombre d'accueillantes subventionnées, de l'augmentation du nombre de dépistages et de l'augmentation des subsides à la présence.

Il convient de rappeler que les impacts de la programmation 2006-2007 sont inscrits sur le fonds Cigogne II et non à cet article.

En ce qui concerne l'accueil durant le temps libre, l'Office n'a pas eu les crédits pour augmenter le subside à la présence. Cependant, pour le budget de l'Office, la situation est « neutre » puisqu'il s'agit d'une enveloppe fermée. Il rappelle que l'Office avait réalisé un gros travail concernant la mise en œuvre du code de qualité dans le secteur dit « 0-3 ans ». Il s'agissait, d'une part, de la réalisation de brochures et, d'autre part, de la tenue d'ateliers. Ainsi, une brochure sur la qualité est en cours d'impression. Pour présenter cette brochure, des crédits ont été prévus afin d'organiser un grand colloque début 2008. Ces crédits sont pris sur le budget de l'Office. Ils ne viennent donc pas diminuer l'enveloppe dédiée aux subsides à la présence.

Aux articles B640.05 et B640.06, il peut être constaté que le budget ordinaire alimente les fonds informatique et des bâtiments. En effet, avant la constitution desdits fonds, la dotation de l'ONE couvrait déjà des dépenses tant en informatique que pour son patrimoine immobilier ; les fonds devant servir pour de nouveaux projets ainsi que pour des projets s'étalant sur plusieurs années. Dès

lors, il était naturel d'alimenter lesdits fonds à hauteur de dépenses qui auraient pu être inscrites sur le budget ordinaire.

Concernant la loterie nationale, je rappelle que ce fonds couvre essentiellement des fournitures pour le terrain, des brochures d'éducation à la santé, les rapports et des recherches.

Pour ce qui est du fonds de solidarité II, l'alimentation par le budget ordinaire recouvre, en fait, la part des crédits non-marchand pour les places à charge de ce fonds. Par ailleurs, ce fonds alimente également le fonds Cigogne II. En effet, différentes structures, à charge de ce fonds, ont été retenues dans la programmation 2006-2007 pour des extensions. S'agissant de frais de personnel, il est difficile voire impossible d'isoler le coût avant et après la programmation, surtout dans le cas où une même puéricultrice augmente son temps de travail. Dès lors, il a été décidé de transférer ces structures à charge intégralement du fonds Cigogne II. En conséquence, les budgets déjà dédiés à ces structures ont également été transférés. Il est à noter que le même mécanisme a été utilisé à partir du budget ordinaire.

Concernant le fonds Cigogne II, il rappelle qu'il sert à couvrir les frais liés à la mise en œuvre dudit plan. Il s'agit tant des frais de personnel que des subsides ou encore des honoraires médicaux. Il est important de souligner combien la notion de budget prévisionnel a tout son sens en l'espèce. En effet, bon nombre de places ne sont pas encore subventionnées. Dès lors, l'Office a dû travailler sur la base de forfait théorique. Or, le coût d'une place est très variable. Par ailleurs, il peut y avoir des décalages entre l'ouverture réelle et théorique, ce qui influence aussi le résultat de ce fonds.

Il termine en déclarant que ce budget devra faire l'objet d'un ajustement en profondeur compte tenu de la réalisation effective de l'ouverture de places.

3.1.3 Echange de vues

Mme Bertouille remercie le président du conseil d'administration et l'administrateur général de l'ONE pour la présentation du budget. Cependant, elle regrette que le document de travail n'ait pas été communiqué plus rapidement.

M. Galand et **Mme Bertouille** tiennent particulièrement à remercier le secrétariat de la commission pour la célérité avec laquelle il a transmis par courriel la nuit dernière le budget de l'ONE.

M. Bovy souligne que les services de l'ONE n'ont disposé que de dix jours pour établir le bud-

get des dépenses. Il profite de l'occasion pour saluer leur célérité et la qualité de leur travail.

M. Galand souligne que dans le contexte actuel, il n'était pas possible de mieux faire.

Mme Bertouille invite tout un chacun à faire mieux l'année prochaine.

Concernant la discussion budgétaire, elle regrette que le nouveau contrat de gestion n'ait pas été déposé; celui-ci aurait permis de mieux cerner globalement la politique menée.

Elle espère que le montant de 1,7 million € concernant les politiques nouvelles et le renforcement des politiques existantes sera bien affecté dans le nouveau contrat de gestion à la poursuite des politiques actuelles ou à la mise en place de politiques nouvelles.

A propos de l'ouverture des nouvelles places, elle souligne que le taux de couverture actuel en Communauté française est de 23,4 % contre 23 % l'année précédente. Elle rappelle que l'objectif est d'atteindre, comme l'Europe le préconise, un taux de 33 % de couverture. Elle indique que le chiffre de 4.300 places qui ont été ouvertes ne tient pas compte des places qui ont été fermées.

Par ailleurs, elle déclare que le financement de plan cigogne II manque de transparence. Elle souhaite qu'à l'avenir un montage financier très clair soit mis en place.

Par ailleurs, elle indique qu'il manquerait en Communauté française 128 TMS. Elle déclare que les TMS réalisent un travail important sur le terrain au niveau des familles et des enfants. Elle demande à la ministre si elle envisage d'augmenter l'effectif sur le terrain.

Concernant les remarques adressées par la Cour des Comptes, elle précise qu'il n'a pas été répondu sur le recrutement (16.000 €) d'un mi-temps administratif en 2008 pour la direction des MASS (milieux d'accueil subventionnés et spécialisés). Elle demande des précisions.

Quant à la part des moyens « PACA », soit 3,7 millions € pour la mise en œuvre du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extra-scolaire, elle souhaiterait savoir la raison pour laquelle le crédit n'a pas été octroyé.

En ce qui concerne l'évaluation des projets santé/parentalité, elle demande des précisions sur la procédure et sur la durée.

En matière d'évaluation des différents types d'accueil, elle souhaiterait que les membres de la commission reçoivent un exemplaire des bro-

chures qui sont réalisées.

Par ailleurs, elle souligne que la promotion de la profession d'accueillante est très importante. Elle souhaiterait obtenir un bilan sur les co-accueillantes.

A propos du nouveau service d'accueil téléphonique lancé le 1^{er} septembre 2006 « Allo info-famille », elle demande si une évaluation a déjà été réalisée.

Concernant l'allocation de base relative au matériel et au mobilier, elle constate que celle-ci a doublé; elle demande des précisions.

Elle demande des précisions concernant la diminution de 57 % du fonds informatique et l'augmentation de 150.000 € du fonds des bâtiments.

Elle demande des précisions concernant le montant affecté à l'acquisition de véhicules qui a été multiplié par 4.

A propos du budget loterie nationale, elle constate que les dépenses sont supérieures aux recettes. Elle demande son avis sur l'évolution de ce budget.

M. Calet souligne que l'équilibre budgétaire 2008 est basé sur le contrat de gestion 2007. Qu'en est-il des recettes qui permettront d'être en équilibre sur base du nouveau contrat de gestion ?

M. du Bus de Warnaffe se réjouit de constater que le budget 2008 présente une augmentation de 3,62 % par rapport à celui de 2007 et qu'il a augmenté de 30 % depuis le début de la législature.

Il se réjouit également de constater le fait que le gouvernement a respecté le contrat de gestion. Il souligne qu'une importance doit être accordée à l'accompagnement d'autant que ce secteur touche plus de familles précarisées.

Il indique qu'il apprécie plus particulièrement les initiatives prises en terme de promotion de la santé envers les jeunes; la demande de réimpression du document remis dans les milieux d'accueil en cette matière constitue un indicateur positif sur l'approche qui a été pensée. Il espère que les prochains rapports annuels apporteront des précisions sur la manière dont les outils pertinents dans le cadre de la promotion de la santé des jeunes sont utilisés sur le terrain.

Il fait référence au colloque que l'ONE organisera dans quelques mois sur l'accueil extra-scolaire. Il espère que l'ensemble des acteurs, y compris communaux y seront conviés. Il pose ensuite les questions suivantes : comment l'ONE est-il associé à la mise en œuvre des programmations régionales et quelle est son analyse sur les pro-

grammations en cours tant communautaire que régionales qui doivent être exécutées ?

Pouvez-vous faire le point sur la problématique des places SAS ? Qu'est-il prévu en 2008 et les années suivantes pour les places du SAS ?

Il demande s'il existe des chiffres et une analyse de l'évolution des demandes de places d'accueil en souffrance.

Par ailleurs, il déclare que les régions wallonne et bruxelloise ont chacune mis en place une programmation propre de création de nouvelles places d'accueil en investissant des moyens en emploi et en infrastructure.

Comment s'articulent ces programmations régionales avec celles de la Communauté française ? Des améliorations apportées aux collaborations sont-elles envisagées ?

Le contrat de gestion de l'ONE (art. 41) prévoit un traitement équilibré entre les pouvoirs organisateurs publics locaux et les pouvoirs organisateurs associatifs. Qu'en sera-t-il si les investissements publics se concentrent sur les structures communales d'accueil; se donnera-t-on les moyens de continuer à respecter ce précieux équilibre ?

Mme Bonni se réjouit d'apprendre que le budget de l'ONE a été approuvé à l'unanimité. Elle déclare qu'il convient d'être attentif au montant de 247.000 € signalé par M. Bovy et qui sera sollicité lors de l'ajustement budgétaire en vue de couvrir le déficit.

Elle revient sur les consultations des nourrissons en demandant aux responsables de l'ONE d'être attentifs à la fois au personnel et au cadre de vie.

Elle insiste également sur l'accueil temps libre qui est une politique développée dans les communes. Elle souligne que celles-ci éprouvent souvent certaines difficultés financières et ne trouvent pas toujours de solutions afin de permettre aux parents de concilier vie privée et vie professionnelle.

Mme Simonis demande à la ministre des précisions sur les grandes lignes de force qu'elle compte mettre en œuvre en 2008 en matière d'accueil extra-scolaire. Elle lui demande également comment elle envisage d'articuler les politiques de la Communauté française avec celles des régions en la matière.

M. Galand demande des précisions sur le nombre de médecins qui participent aux consultations et ce que cela peut représenter en terme d'ETP.

Il déclare qu'il est nécessaire de promouvoir des vocations en médecine préventive dans les facultés de médecine. Il indique qu'il serait utile de préciser le nombre des médecins qu'il faudrait former en médecine préventive pour éclairer la détermination des quotas décidés par l'Etat fédéral.

Par ailleurs, il demande des précisions sur la manière dont les plans d'utilisation rationnelle de l'énergie sont organisés au sein de l'ONE. L'ONE a-t-il recours aux audits des régions en matière de l'utilisation rationnelle de l'énergie ?

Il se réjouit de l'amélioration des lieux de consultation. Il demande si, dans les frais d'amélioration, une réflexion est menée sur la qualité des matériaux suivant des critères d'éco-construction.

Par ailleurs, il déclare que l'excès de brochures distribuées aux parents dans le cadre d'actions non coordonnées en promotion de la santé peut aboutir à des résultats contre-productifs.

Tout en soulignant la qualité des documents ONE, il indique que les producteurs de brochures, notamment les mutuelles, l'ONE et les centres locaux de promotion de la santé devraient mener une réflexion sur une harmonisation des productions ; celle-ci pourrait s'avérer très bénéfique et permettre des économies budgétaires.

M. Bovy signale que les documents publiés par l'ONE sont envoyés systématiquement à une série de personnes. Il propose aux membres de la commission d'inclure dans le fichier des destinataires les membres de la commission.

3.1.4 Réponses de l'administrateur général

Concernant le mécanisme de financement du fonds Cigogne II, **M. Monniez** donne les précisions suivantes : des réserves et provisions que l'ONE avait constituées au fur et à mesure des exercices écoulés ont été mobilisées et regroupées en vue d'alimenter une seule provision : « le fonds Cigogne ». La technique budgétaire oblige l'ONE à ne pas pouvoir inscrire cette provision en recettes en tant que telle. L'ONE doit présenter le budget en déficit et en même temps démontrer qu'il peut le couvrir grâce à la récupération de différents crédits. Ce qui répond à la remarque de la Cour des comptes.

Mme Bertouille lui demande des précisions sur le montant qui restera affecté dans les réserves.

M. Monniez lui répond qu'il s'agit de 4.300 €. Il souligne que le nombre d'aléas dans ces dépenses est important.

Il précise que dans les places qui devaient s'ou-

vrir rapidement, certaines demandes n'ont pas été introduites dans les délais et certains projets ont été postposés.

Concernant le financement des structures d'accueil il donne les précisions suivantes : des structures d'accueil étaient financées soit par le budget ordinaire soit par le budget fonds de solidarité. Les nouvelles structures d'accueil à l'avenir seront subsidiées par le fonds Cigogne II. Certaines structures qui existaient auparavant ont demandé des extensions de capacité. Ces structures étaient payées via le fonds de solidarité II ou le budget ordinaire.

Dans l'hypothèse où il faut payer temps supplémentaire pour la même personne, il n'est pas possible d'isoler la part du subside sur le budget ordinaire et la part du subside sur le fonds Cigogne.

Vu cette situation, il a été décidé de transférer la totalité des crédits dédiés à ce jour pour subventionner cette structure en recettes sur le fonds Cigogne et de payer les places existantes et les extensions de places sur le fonds Cigogne.

Par ailleurs, il souligne que l'évolution du nombre de nouvelles accueillantes est assez stable ; ce nombre tient compte non seulement des nouveaux dossiers qui rentrent mais également de ceux qui sortent.

Il indique qu'il a reçu des demandes pour environ 350 nouvelles places en 4ème place chez les accueillantes. Il ne s'agit pas, dès lors, d'un accroissement du nombre d'accueillantes mais bien d'une augmentation du nombre de places.

A propos des TMS, il indique que l'ONE a fait le même constat que les délégations syndicales à savoir un manque de personnel effectif sur le terrain. Il précise que cette situation est actuellement en discussion dans le cadre du nouveau contrat de gestion.

Cependant, il souligne que les projets santé/parentalité ont mobilisé le temps des TMS. Il précise que les TMS peuvent dégager un peu de temps de travail consacré à ces projets une fois que ceux-ci sont réalisés.

Concernant la difficulté de recruter des infirmières et des assistantes sociales, il déclare que cette problématique ne doit pas être envisagée exclusivement sur le prisme ETP.

Il précise qu'une équipe de TMS volante a été créée ; quand une TMS quitte le service ou est malade, une autre vient rapidement prendre le relais. Cette situation entraîne une grande rotation des TMS.

Il indique que l'ONE est particulièrement attentif à cette situation dans le cadre du prochain contrat de gestion.

Par ailleurs, il rappelle que le mi-temps pour les milieux d'accueil était prévu dans la note du gouvernement de la Communauté française dans le cadre du plan cigogne. Il signale également qu'un renfort administratif était prévu pour le service « milieu d'accueil » à l'ONE pour permettre de lancer la programmation 2008-2009. Le contrat de gestion n'étant pas encore signé, cette programmation n'a pas encore commencé et les crédits n'ont pas encore été reçus.

Pour ce qui est du bilan des co-accueillantes, il déclare qu'il convient de s'accorder le temps nécessaire à l'évaluation et d'attendre les prochaines déclarations fiscales.

Concernant la location « matériel et mobilier », elle recouvre notamment des aménagements d'un garage à Chastre, la location d'un nouveau bâtiment et les rayonnages nécessaires aux archives.

Pour ce qui est de l'alimentation du fonds informatique, il déclare qu'il s'agit d'un fonds pluriannuel. Il précise qu'il avait été alimenté l'année dernière pour lancer des programmes s'étalant sur plusieurs années.

Il souligne que les listes d'attentes en vue d'obtenir une place d'accueil ne constituent pas de bons indicateurs. En effet, il déclare qu'il existe actuellement une crainte généralisée pour les familles sur la question de pouvoir trouver une place d'accueil. Cette situation incite les familles à s'inscrire dans plusieurs milieux d'accueil. Lorsque les familles obtiennent une place, elles ne le signalent pas toujours aux autres structures d'accueil.

Il indique que dans le programme de développement informatique réalisé pour les structures d'accueil subventionnées, l'ONE essaye de gérer les listes d'attente en ligne.

Par ailleurs, il confirme que le fonds des bâtiments est en augmentation. Cette situation résulte de nouveaux projets qui n'étaient pas prévus l'année dernière.

Il confirme que l'achat de deux cars sanitaires a été planifié ; ce qui justifie une partie du mali de l'ONE.

Concernant le fonds de la Loterie Nationale, il déclare qu'il s'agit d'un fonds qui diminue d'exercice en exercice.

Il estime qu'il n'y aura pas de souci en 2008 ; pour l'année 2009, il faudra attendre la clôture de l'exercice en cours.

Concernant les services en attente de trésorerie, et plus précisément les services d'accueil spécialisé, il signale que le conseil d'administration de l'ONE a approuvé les avances de trésorerie. En outre, il a remis un avis favorable sur un projet d'arrêté transmis par la ministre ; celui-ci donne une base légale à l'ONE pour octroyer ces avances de trésorerie.

Pour les programmations régionales, il déclare que l'ONE se réjouit de l'investissement qui est réalisé. Cependant, l'ONE tient à souligner qu'il ne s'agit, pour les infrastructures, que d'une partie de l'offre d'accueil ; il conviendra de trouver les moyens en vue de réaliser l'équilibre.

A propos de l'évaluation que l'ONE peut donner sur les collaborations, il souligne qu'il convient d'être nuancé. Il précise que les attentes des uns et des autres ne sont pas toujours identiques. Ainsi la direction générale en charge du dossier des infrastructures à la région wallonne n'a pas les mêmes attentes que l'ONE pour examiner un même dossier d'infrastructure. L'ONE a la réglementation relative aux infrastructures dans les milieux d'accueil, tandis que la région a sa réglementation sur les infrastructures qui peuvent être ou non subsidiées.

Cependant, il indique que l'avis de l'ONE avait été sollicité sur la question de savoir si les infrastructures remplissaient les conditions acceptables pour développer des milieux d'accueil. Il souligne qu'il est parfois difficile de faire avancer les dossiers dans le cadre d'octroi d'ACS en région bruxelloise.

M. Bovy déclare qu'il faut se réjouir que différents pouvoirs régionaux et communautaire mobilisent des moyens importants pour créer des places d'accueil. Il souhaite cependant que des concertations préalables puissent intervenir entre les responsables politiques afin que les fonds mobilisés puissent produire une efficience maximale.

Mme Bertouille déclare qu'il est tout à fait positif de développer des partenariats avec les régions en matière d'infrastructure. Elle souligne que les conditions d'infrastructure pour l'accueil et celles pour la programmation sont différentes. Elle insiste pour que les avis qui ont été rendus par rapport à des projets et que les courriers qui seront envoyés devront présenter une grande clarté.

M. Monniez souhaite que lorsqu'une programmation est lancée, les procédures respectives des différents niveaux de pouvoir soient communiqués aux auteurs de projets. Cette situation les aiderait à savoir dans quel processus ils doivent s'inscrire.

Concernant les médecins, il déclare que l'ONE compte environ 900 ETP. Il indique qu'il n'est pas facile de disposer dans les consultations de l'ONE des étudiants qui sont en stage en médecine.

En ce qui concerne la problématique de l'énergie, il indique que l'ONE dispose, dans le cadre d'un projet particulier autour de la situation environnementale des milieux d'accueil, d'une éco-conseillère en son sein. La réflexion qui existait déjà en terme de mobilité, d'investissements dans les matériaux, a été élargie avec le recrutement de cette éco-conseillère.

A propos des brochures, il déclare que l'ONE essaie d'obtenir un maximum de collaborations; il cite l'exemple de la réalisation d'une brochure pour les cuisines dans les milieux d'accueil où l'ONE collabore avec Kind en Gezin et l'AFSCA.

Mme Bertouille acte le fait que le déficit du fonds Cigogne II était de 6 millions € et que le solde des provisions était de 4,3 millions €.

M. du Bus de Warnaffe déclare que le secteur du logement social s'est trouvé confronté à la même difficulté en matière de registre d'inscription. Il précise que la question a été résolue à Bruxelles par un programme informatique fiable; une personne inscrite dans une commune est d'office inscrite dans l'ensemble des autres communes.

M. Monniez répond que l'ONE s'est basé sur ce qui se fait dans le logement social. Cependant, il souligne que la communication en ligne par le biais des demandes de subsides n'est possible qu'avec les milieux d'accueil subventionnés par l'office.

La ministre déclare qu'il existe une différence non négligeable avec les inscriptions dans les sociétés de logements. Elle souligne que lorsqu'une famille s'inscrit pour un logement dans une commune à Bruxelles, elle fixe un endroit précis. Par contre, lorsqu'une demande de place d'accueil pour un enfant est introduite, il peut s'agir d'un endroit proche de son habitation ou de son lieu de travail.

Elle déclare qu'il conviendra de bien réfléchir pour pouvoir dépasser la problématique des multi-inscriptions et répondre aux réalités des parents.

A propos du plan Cigogne II, elle souligne que la réelle avancée par rapport aux ouvertures de nouvelles places d'accueil résulte d'une mobilisation à la fois des énergies et des budgets émanant des différents niveaux de pouvoir.

Par ailleurs, elle déclare que lorsqu'on parle de taux de couverture il est tenu compte du nombre de naissances.

Elle indique, en outre, qu'il faut pouvoir arriver à dépasser les freins que constitue la dispersion des compétences entre les différents niveaux de pouvoir pour avancer. C'est la raison pour laquelle, en matière d'emploi, il existe des conventions qui ont été établies, notamment des aides à l'emploi, avec les régions bruxelloise et wallonne.

A propos des co-accueillantes, elle signale que 28 couples de co-accueillantes en Communauté française ont été installés et plus précisément 50 % chez les conventionnées et 50 % chez les autonomes.

Il s'agit d'une expérience très intéressante. Une évaluation sera réalisée suite aux déclarations fiscales afin de pouvoir fixer des modalités qui répondent au mieux à la réalité de ces co-accueillantes sur le terrain.

En ce qui concerne le sas, elle déclare que les décisions du gouvernement en 2005 ont été rencontrées. Elle précise que le sas correspond à des places ouvertes entre 1992 et 2003 et en 2005 au moment de la réalisation du plan cigogne II.

Elle indique que le gouvernement s'était engagé à 400.000 € pour 2006, 400.000 € pour 2008 et le solde en 2009; actuellement 90 places sont subsidiées qui faisaient partie du sas I pour un montant de 365.141 € et 12 places du MCAE qui seront subsidiées prochainement.

Elle ajoute que ces 102 places correspondent au budget qui avait été projeté par le gouvernement soit 401.141 €.

A propos de l'accueil extrascolaire, elle déclare qu'une série de propositions vont apparaître suite à la finalisation du nouveau contrat de gestion. Elle précise qu'un débat est actuellement en cours sur la réforme du fonds d'équipement des services collectifs, dont les effets devront être pris en compte.

Elle signale qu'une enveloppe budgétaire a été dégagée à partir de 2007 au niveau de l'Etat fédéral en vue de permettre la création d'emplois en faveur des jeunes. Une proposition de la Communauté française, en accord avec les régions, a été déposée à l'Etat fédéral suggérant d'attribuer ces emplois à des structures qui font notamment de l'accueil extra-scolaire.

Elle termine en remerciant l'ONE pour les notes déposées et pour le travail qui a été réalisé.

3.2 DO 16 – Santé

M. du Bus de Warnaffe se réjouit de l'augmentation de 5,88 % de cette DO, soit une augmenta-

tion de 2.117.000 € par rapport à l'initial 2007.

Il relève trois nouvelles priorités au PCO :

- La stratégie de l'environnement et de la santé. Il constate que cette problématique et ce lien entre la santé et l'environnement fait l'objet, dans toutes les assemblées, d'interpellations et de questions orales de la part de l'ensemble des parlementaires, prouvant que cette priorité est soutenue et que sa transversalité est largement reconnue par les acteurs politiques ;
- La prévention des assuétudes. Il rappelle que cette ligne budgétaire existait déjà. Il était donc logique que ce point soit intégré dans le PCO ;
- La promotion de la santé de la petite enfance et notamment le dépistage de la surdité néonatale et les maladies congénitales.

Il souligne l'évolution positive de certaines allocations de base :

- L'augmentation pour le programme de vaccination est significative ;
- L'augmentation de 69 % du budget pour la prévention du cancer. Celle-ci permettra notamment de passer à une numérisation des clichés du mammotest, de financer le registre national du cancer et de lancer les premières phases de dépistage du cancer colorectal ;
- L'augmentation du crédit pour la prévention des assuétudes. Celui-ci permettra de financer les points d'appui des assuétudes.

Cependant, il souhaite insister sur quelques points sur lesquels il conviendra d'être particulièrement attentif à l'avenir :

- Le budget du programme 3 pour la promotion de la santé à l'école qui augmente de 2,38 %. Il souligne que les missions des services PSE sont sans cesse en augmentation et qu'il est de plus en plus difficile de trouver des médecins scolaires. Il pense que la réflexion de M. Galand à l'égard des médecins au sein de l'ONE peut être formulée aussi pour les médecins actifs dans la promotion de la santé à l'école ou encore des médecins qui sont actifs dans les services externes de prévention de la santé au travail. Ce sont les mêmes questions qui sont posées en termes de motivation et de valorisation de ces fonctions ;
- Le taux de participation au programme de dé-

pistage du cancer du sein devrait être amélioré. Le débat autour du mammotest, lors de la dernière réunion de la commission, a permis de clarifier toute la pertinence de cette approche. La clarté du message mériterait une amplification, une résonance plus grande, en raison des enjeux qui sont connus actuellement ;

- L'éducation à la vie relationnelle et affective à l'école. L'étude récente de la Communauté française à propos des violences dans les relations amoureuses des jeunes démontre la nécessité de rendre systématique la sensibilisation à l'éducation, à la vie relationnelle et affective à l'école

Par ailleurs, il souhaiterait obtenir quelques précisions sur les points suivants :

- La santé et l'environnement. Pourriez-vous préciser les articles budgétaires qui permettent de financer les actions en cette matière ?
- La prévention du cancer colorectal. Il souhaiterait connaître le montant qui y est alloué. Il demande également des précisions sur les mesures qui seront mises en place en 2008.
- La politique de vaccination. Il souligne que les services PSE connaissent de réels problèmes de personnel en vue d'assurer une mise en œuvre digne de ce nom de la vaccination.
- Les attitudes saines. Il relève dans l'exposé général que le plan « attitudes saines » sera financé en 2008 à hauteur de 120.000 € . Pourriez-vous dresser un bref bilan des actions qui sont déjà menées dans le cadre de ce plan ? Dans ce plan des attitudes saines, il est question de l'obésité. Quelles seront les actions et les priorités qui seront développées dans ce cadre en 2008 ? Pourriez-vous faire le point sur la collaboration entre la Communauté française et l'Etat fédéral ?
- La promotion de la santé dans les milieux de vie. Qu'en est-il de la promotion de la santé dans les communes ? Du soutien aux actions communales en la matière ? Un colloque international se tiendra au mois de mars à ce propos à Mons. Il espère que la Communauté française profitera de l'occasion pour témoigner de son intérêt et de son soutien à l'égard des pouvoirs locaux.
- La promotion de la santé dans les entreprises. Il rappelle que suite à une question orale qu'il avait posée, la ministre lui avait répondu

qu'elle était en négociation pour revoir toute une série de critères qui sont liés aux agréments des services externes de prévention et de protection de la santé au travail.

Il termine en signalant que lors des exposés des experts en matière de sida, notamment de celui du docteur Lebecq, il a été rappelé que l'Onusida accordait une grande importance aux communautés locales dans le cadre de ses actions et ses programmes de prévention. Il existe un large consensus pour renforcer toutes les initiatives locales ; les changements de comportement, l'adoption d'attitudes saines passent par une évolution des mentalités au niveau local.

A l'AB 33.02.25 « Problématiques émergentes et projets particuliers à l'initiative du gouvernement », un crédit de 490.000€ est inscrit.

M. Calet déclare que ce crédit a augmenté. Il demande des précisions.

A l'AB 33.04.25 « Programmes locaux », un crédit de 433.000€ est inscrit. **M. Calet** indique que ce crédit a diminué. Il demande des précisions.

M. Gennen souhaite saluer la maîtrise budgétaire, aussi bien au niveau de la Communauté française que de l'ONE. Il se réjouit de la poursuite de la concrétisation des accords du non-marchand dans les différents secteurs d'activités.

Il souhaite interroger la ministre sur tous les aspects de la transversalité, de la concertation et des synergies entre les différents opérateurs de terrain.

Il souligne la nécessité de renforcer des liens entre le réseau spécialisé, ses différentes associations et le milieu scolaire.

Concernant les différentes initiatives en matière de promotion de la santé, de la prévention des assuétudes et de promotion des attitudes saines à l'école, il estime qu'il faudrait davantage de transversalité, d'actions concertées, de partenariats et de synergies, notamment au niveau du terrain. Il insiste également sur la nécessaire coordination des actions et des synergies entre la Région wallonne et la Communauté française.

En matière d'éducation sexuelle et affective, il demande à la ministre de définir ses objectifs avec une plus grande clarté et en concertation avec la ministre-présidente.

A propos du dépistage de la surdité néonatale, il demande des précisions sur le travail réalisé par le centre de référence.

La ministre lui répond qu'actuellement 42 maternités ont adhéré au programme organisé par la

Communauté française. Elle souligne qu'une partie de ces avancées résulte du travail important réalisé par le centre de référence.

A propos du suivi de la nouvelle réglementation en matière d'adoption, **M. Gennen** demande des précisions sur sa concrétisation au niveau des articles budgétaires.

Concernant le dépistage du cancer du sein, il insiste sur la poursuite de la mise en œuvre d'une véritable politique de sensibilisation et d'information.

A l'AB 12.36.22 « Contrôle médico-sportif », un crédit de 521.000€ est inscrit. **Mme Bidoul** demande des précisions.

A l'AB 12.01.24 « Programme de vaccination, y compris créances années antérieures », un crédit de 6.151.000€ est inscrit.

A l'AB 12.02.24 « Crédit variable destiné au financement du programme de vaccination par l'INAMI », un crédit de 12.057.000€ est inscrit.

Mme Bidoul constate à l'AB 12.01.24 une augmentation du crédit de 1 million d'€. Elle relève également la création d'une nouvelle allocation de base 12.02.24.

Elle demande des précisions concernant la modification des modalités de paiement par l'INAMI.

Elle rappelle que la vaccination rentre dans la catégorie de la politique du médicament et donc devrait relever de l'Etat fédéral. Elle demande à la ministre son sentiment en la matière.

Par ailleurs, elle indique que toute une série de personnes n'ont pas été touchées par cette vaccination. Elle demande à la ministre des précisions.

A l'AB 33.01.24 « Prévention des assuétudes », un crédit de 1.266.000€ est inscrit.

Mme Bidoul relève une augmentation de 200.000€ à cette AB. Elle demande des précisions sur la mise en place des points d'appui dans les écoles. L'offre répond-t-elle aux besoins spécifiques des écoles ? Une première évaluation a-t-elle déjà été réalisée ?

Elle aborde ensuite la réduction des risques engendrés par les substances illicites ou légales, comme le tabac et l'alcool, en établissant des groupes cibles et des objectifs généraux et opérationnels.

Elle demande des précisions sur les objectifs chiffrés. Elle déclare que l'ASBL Eurotox remplit depuis 2000, des missions d'observation socio-épidémiologiques, alcools, drogues en Communauté française et d'appui à l'Observatoire euro-

péen des drogues et toxicomanie.

Elle demande si un rapport a été réalisé pour l'année 2007. elle souhaiterait obtenir des données récentes.

Concernant les jeux de hasard, elle demande si les budgets consacrés à la problématique générale des assuétudes comportent spécifiquement des actions de sensibilisation à la problématique des jeux.

A l'AB 33.02.24 « Prévention du sida », un crédit de 1.872.000€ est inscrit. Mme Bidoul rappelle qu'elle est intervenue à de nombreuses reprises sur cette problématique depuis le début de la législature.

Elle demande si une évaluation des différentes politiques mises en place, notamment en termes de sensibilisation et d'information, a déjà été réalisée.

Concernant le dépistage du cancer du sein, elle attire l'attention de la ministre sur la problématique des convocations. Elle constate qu'un montant de 425.000€ est prévu pour l'implantation du numérique. Elle demande des précisions.

A propos du dépistage du cancer colorectal, elle demande des précisions sur le budget prévu pour la phase préparatoire.

En ce qui concerne la prévention du cancer en général, elle demande à la ministre si des chiffres réels seront disponibles à la fin de cette année.

En matière de prévention des maladies cardiovasculaires, elle indique que 120.000€ seront affectés à la politique de la promotion des attitudes saines. Elle demande des précisions.

Au niveau des labels « manger et bouger » qui devraient être accordés à des écoles sur base d'un cahier des charges en fonction de projets établis par l'établissement, elle demande des précisions.

Elle indique qu'une nouvelle AB est apparue concernant le plan « alimentation et comportement sain » au dernier ajustement. Elle demande des précisions sur les 40.000€ prévus et qui sont issus du budget de la ministre-présidente Arena.

Concernant la stratégie santé-environnement, elle demande des précisions sur les montants des crédits affectés à cette problématique.

Par ailleurs, elle constate, d'une part, une forte diminution de l'enveloppe destinée aux programmes locaux dans l'AB 33.03.25 « Problématiques émergentes et projets pilotes » et, d'autre part, une augmentation de 120.000€ à l'AB 33.02.25 « Problématiques émergentes et projets particuliers à l'initiative du gouvernement ». Elle demande des précisions.

A propos de la promotion de la santé à l'école, elle demande des précisions sur la pénurie de médecins scolaires.

Dans le cadre de l'éducation à la vie sexuelle et affective, elle rappelle que les acteurs de terrain et le Conseil supérieur de la santé ont demandé une systématisation des animations. Elle demande des précisions en la matière.

Concernant les statistiques, elle demande des précisions sur la récolte des données.

M. Galand attire l'attention des membres de la commission sur un prochain saut de l'index. Il demande s'il a été prévu dans le budget. Il souhaite obtenir des précisions.

Concernant le programme des accords de coopération, M. Galand évoque la contribution NE-HAP « Environnement et santé ». Il demande des précisions sur les actions qui doivent être menées compte tenu des prévisions budgétaires.

Au niveau des vaccinations, il souligne qu'il a toujours été favorable, d'une part, à la prise en charge par l'assurance maladie-invalidité de la totalité des coûts financiers des produits (principe d'égalité) et, d'autre part, à leur mise en œuvre par les communautés (principe de subsidiarité).

Concernant la prévention et plus particulièrement sur le dépistage du cancer du sein, il demande si des améliorations ont été prévues au niveau des convocations dans le cadre des prévisions budgétaires.

A l'AB 33.02.25 « Problématiques émergentes et projets particuliers à l'initiative du gouvernement », un crédit de 490.000€ est inscrit.

M. Galand demande des précisions sur la manière dont les décisions sont prises par rapport aux arbitrages entre les choix des projets particuliers. Il demande quels ont été les résultats sur le terrain l'année dernière. Il souhaite obtenir des précisions.

A propos de la langue des signes, il déclare qu'il s'agit d'une langue officielle de la Communauté française. Il demande des précisions sur la contribution financière de chaque ministre en la matière.

Concernant la médecine du travail, il demande des précisions sur le nombre d'inspections réalisées, surtout dans le cadre de reprises ou de fusions et la problématique des agréments dans ces cas.

Au niveau de la santé à l'école, il souligne que les médecins scolaires ne sont pas rétribués de manière identique dans les différents services. Il estime qu'il serait souhaitable que les rémunérations

des médecins soient identiques quelque soit le réseau dans lequel ils prestent.

Au niveau de l'activité 33 « Subventions d'équipement des services de promotion de la santé à l'école et achat de biens durables », M. Galand souligne qu'une grande partie est accordée aux dépenses d'informatisation. Il déclare que l'exercice de la médecine scolaire nécessite également des appareillages techniques comme des luxmètres pour des évaluations de qualité du milieu scolaire.

Par ailleurs, il souligne l'importance de l'éducation à la vie sexuelle et affective. Il déclare que ces prestations devraient être financées, non seulement par le budget « promotion de la santé à l'école », mais également par le budget « éducation ».

3.2.1 Réponses de la ministre

La ministre déclare que le financement pour la santé-environnement se retrouve dans 3 articles budgétaires, à savoir :

- le registre du cancer dans l'AB 33.03 avec un budget de 228.000€;
- le NEHAP (Plan national d'Action Environnement Santé belge) et tout ce qui concerne les accords de coopération notamment sur l'AB 12.31 ;
- le financement du pôle d'expertise santé environnementale via le financement de l'Institut scientifique de santé publique Louis Pasteur à l'AB 45.40.

Elle rappelle la collaboration intense et organisée entre la Région wallonne et la Communauté française qui a abouti sur la mise en place d'un algorithme décisionnel qui avait été décliné et qui permettait à chacun de faire la clarté sur ses responsabilités, sur ses niveaux d'intervention avec une « task force » qui se réunit régulièrement et qui associe les administrations et les cabinets concernés.

Elle déclare qu'à travers la concrétisation d'une série de dossiers, un nouveau mode de fonctionnement a été déterminé en matière de santé environnementale.

Concernant le cancer colorectal, elle déclare que 200.000€ y ont été affectés en vue de réaliser la première étape fondamentale, à savoir, l'adhésion de l'ensemble des médecins par rapport au

test qui a été choisi. Cette adhésion est indispensable avant le lancer le programme de dépistage auprès de toutes les personnes des groupes cibles hommes et femmes de 50 à 74 ans.

A propos de la réforme du programme de dépistage du cancer du sein, elle déclare qu'un des axes important, par rapport au temps, aux délais, aux convocations et à la numérisation, est la nécessité du passage par une centralisation. Elle souligne qu'une traduction budgétaire a été prévue pour cette centralisation.

En matière de SIDA, elle déclare que la Communauté française poursuit un travail d'investissement important. Elle souligne également le travail réalisé par les services de promotion de la santé à l'école.

Lors de la réunion récente du réseau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de la lutte contre le sida, elle déclare que Mme Louhenapessy, Service international de recherches, d'éducation et d'actions sociales (SIREAS) a explicité toute la démarche qui a été réalisée par rapport à la population migrante en collaboration avec le cabinet et avec l'Observatoire du sida et des sexualités, et de la Plate-forme Prévention Sida.

A propos de l'évaluation, elle renvoie à toutes les réponses qu'elle a données récemment suite à une question orale.

Pour l'éducation sexuelle, relationnelle et affective, elle déclare qu'elle est favorable à une systématisation du programme au niveau des écoles de la Communauté française. Elle souligne qu'il faudra opérer une articulation avec la ministre de l'Enseignement et avec les autres niveaux de pouvoir.

Elle rappelle que les régions sont compétentes en matière des plannings familiaux et que celles-ci effectuent un excellent travail.

Par ailleurs, elle déclare que le travail en réseaux est très important. Elle souligne qu'il faudra à l'avenir pouvoir travailler en matière de santé comme dans les autres matières en toute transversalité. Elle cite l'exemple des points d'appui dans les écoles, les CLPS et les centres PMS.

Concernant la vaccination, elle déclare qu'il existe toute une série de vaccins conjugués qui nécessitent une seule injection. Cette situation pondère énormément l'acte de vaccination.

Elle précise que les services PSE procèdent aux vaccinations de rattrapage. Elle souligne que le « Prevenar » et les autres vaccins sont dans la grande majorité des cas réalisés, soit lors des consultations de l'ONE, soit en consultation chez

le médecin généraliste ou chez le pédiatre.

A propos de l'articulation avec l'Etat fédéral, elle précise que l'accord de coopération qui a été défini en 2003 est toujours d'application.

Elle indique que pour concrétiser l'arrêté royal du 14 juin 2007, il a fallu prévoir la création d'un fonds pour les recettes (article 10 du décret-programme) pour pouvoir ensuite permettre leur affectation au niveau des articles budgétaires relevant de la santé et assurer le paiement des factures aux firmes pharmaceutiques qui fournissent les vaccins.

Par ailleurs, elle indique qu'une campagne de sensibilisation est en cours en vue d'encourager les personnes de plus de 65 ans, voire plus jeunes, à se faire vacciner contre la grippe. Elle ajoute qu'une sensibilisation sur les vaccins complémentaires destinés à cette tranche d'âge plus particulière est également effectuée; elle cite l'exemple du rappel contre le tétanos. Elle précise qu'une nouvelle évaluation sera réalisée par « PROVAC » et par l'asbl « Question santé » quant à l'efficacité de ces campagnes d'information sur la vaccination.

A l'AB 33.02.25 « Problématiques émergentes et projets particuliers à l'initiative du gouvernement », un crédit de 490.000€ est inscrit.

La ministre déclare que l'AB 33.02 diminue parce qu'il existait au préalable deux allocations de base : une AB « problématiques émergentes » et une AB « projets particuliers à l'initiative du gouvernement ». Les sommes au budget initial 2007 étaient respectivement de 369.000€ et 321.000€, soit un total de 690.000€. Elle indique que le montant de cette diminution de 200.000€ est dédié dans des AB spécifiques et notamment pour l'enquête santé et pour la prévention du cancer colorectal.

Elle souligne que l'objectif de cette fusion des deux allocations de base étaient de diminuer les crédits discrétionnaires du gouvernement.

Concernant la prévention des assuétudes, elle déclare que tous les points d'appui assuétudes prévus sont en place.

Par rapport aux jeux de hasard, elle déclare que certaines associations qui sont financées par la Communauté française et qui réalisent un travail d'information et de sensibilisation par rapport à cette matière. Il s'agit notamment d'« Univers santé » et d'« Infor drogue ».

Au niveau de la promotion de la santé, elle est persuadée qu'elle doit se décliner au niveau local. Elle indique que dans un budget, il faut opérer des choix; ceux-ci ont été déterminés sur base de cri-

tères objectifs, à la fois d'incidence, de prévalence de la maladie, et de la mortalité.

Cependant, elle souligne qu'il est souhaitable de mettre en place des articulations, non seulement avec les provinces et les communes, mais aussi avec des politiques régionales de développement local et de développement territorial pour s'assurer que ces politiques locales intègrent les composantes participatives permettant aux citoyens d'avoir une action sur les déterminants de leur santé (logement, environnement, aménagement urbain, etc.).

Concernant le colloque international du mois de mars qui se tiendra à Mons sur la promotion de la santé dans les communes, elle déclare qu'un des enjeux serait de définir des modalités au niveau de l'articulation des initiatives en la matière entre la Communauté française et les pouvoirs locaux.

Elle ajoute qu'un des premiers signes serait de désigner dans un grand nombre de communes, un échevin de la santé.

A propos du plan « attitudes saines », elle confirme qu'il sera financé en 2008 à hauteur de 120.000€.

Une liste reprenant les actions et les priorités qui seront développées en 2008 figurera, *en annexe n°II* du présent avis.

Elle ajoute qu'il faut aussi prendre en compte le travail en matière de surcharge de poids, de suivi des courbes de poids et de taille réalisé par les services de promotion de la santé à l'école.

A propos de la langue des signes, elle déclare que cette matière concerne aussi les régions. Elle précise qu'elle a rencontré récemment la commission de la langue des signes et qu'elle a pu avoir un échange très intéressant.

A la suite de cette rencontre, elle a envoyé une requête notamment aux responsables de la formation des professionnels de la santé.

A l'AB 12.36.22 « Contrôle médico-sportif », un crédit de 521.000€ est inscrit. La ministre déclare que ce budget est géré depuis 2004 par le ministre des sports.

Mme Görller, collaboratrice de la ministre donne les précisions suivantes : par rapport à la DO 17 – Aide à la Jeunesse, à l'AB 01.01.07 « Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index », un crédit de 3.123.000€ est inscrit. Cette provision est prévue pour le saut d'index qui interviendra dans le courant de l'année 2008 et qui est destinée à l'ensemble des AB dédiées au subventionnement des services agréés.

Par rapport à la DO 16 - Santé, seuls les services PSE seront affectés par l'indexation ; ces montants sont déjà intégrés puisque dans la formule de calcul de l'indexation des forfaits PSE, il est tenu compte de la prévision de l'indice qui sera en vigueur en septembre 2008.

Par rapport à la DO 19 - Enfance, à l'AB 41.04.11 « Provision pour l'indexation de l'ONE », un montant de 2.287.000€ est inscrit. Cette AB servira à indexer la partie de la dotation de l'ONE qui est affectée aux dépenses de personnel, soit 87,12% de l'ensemble de la dotation.

Concernant un bilan sur l'aspect statistique, la **ministre** déclare qu'il n'existe aucune traduction budgétaire supplémentaire.

A propos des certificats de décès, elle indique qu'un travail est réalisé par l'ETNIC. Une sous-traitance a réalisé l'encodage pour les années 2003-2004. Une planification a été mise en place en vue de récupérer les retards jusqu'à ce jour. Elle espère qu'ils seront rattrapés à la fin de l'année 2008.

En ce qui concerne les certificats de naissance, elle déclare que l'Etat fédéral a mis en place un certificat de naissance électronique « E-bearth certificat » ; celui-ci sera en vigueur à partir du 1er septembre 2008. Elle ajoute que la Communauté française devra se mettre en phase avec l'instauration de ce certificat de naissance électronique.

3.3 DO 17 – Aide à la jeunesse

AB 12.02.01 « Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration ». Un crédit de 2.381.000 € est inscrit.

AB 12.03.02 « Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon ». Un crédit de 1.336.000 € est inscrit.

Mme Pary-Mille demande des précisions sur l'augmentation de ces deux allocations de base.

AB 33.11.14 « Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse ». Un crédit de 983.000 € est inscrit.

AB 12.33.04 « Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation ». Un crédit de 200.000 € est inscrit.

Mme Pary-Mille demande des précisions.

AB 33.08.11 « Subventions aux actions de prévention générale des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse ». Un crédit de 366.000 € est inscrit.

Mme Pary-Mille et M. Gennen demandent des précisions sur la diminution de cette allocation de base.

AB 33.16.12 « Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ». Un crédit de 1.435.000 € est inscrit.

Mme Pary-Mille relève une augmentation importante de cette allocation de base. Elle déclare que ces moyens seront affectés au financement des services d'accrochage scolaire. Elle demande si les 23 APE supplémentaires pour les SAS sont déjà opérationnels. Elle demande également s'il existe déjà une première évaluation concernant le fonctionnement des SAS.

AB 33.04.14 « Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse ». Un crédit de 7.300.000 € est inscrit.

Mme Pary-Mille souhaiterait obtenir la ventilation de cette allocation de base.

Par ailleurs, elle rappelle que dans le plan d'aide à la jeunesse de mai 2006, la ministre souhaitait promouvoir la mise en place de sanction rapide et adéquate en cas d'infraction par l'augmentation de 50% du nombre d'éducateurs chargés d'encadrer ces prestations au sein des services de prestations éducatives et philanthropiques (SPEP). Cependant elle constate que le crédit inscrit à l'AB 33.19.14 « subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques » est resté identique soit 4.008.000 €. Elle demande des précisions.

Dans le cadre de la réforme de la cellule d'information, d'orientation et de coordination (CIOOC), **Mme Bertouille** signale que des séances de formation des utilisateurs se dérouleront dans le courant du mois de décembre. Elle demande si la CIOOC sera opérationnelle en 2008.

Par ailleurs, elle déclare qu'un groupe de travail a été mis en place sur la problématique de l'absentéisme et du décrochage scolaire. Un avis a été présenté le 22 juin 2007 au CCAJ. Elle précise qu'elle n'a pas connaissance de l'avis officiel qui devait être rendu par le CCAJ. Elle demande des précisions.

De même, elle rappelle que le CCAJ doit remettre tous les deux ans son avis sur les ouvertures

de places et notamment sur les places supplémentaires à l'IPPJ de Braine-le-Château. Elle signale que son dernier avis a été remis en 2003. Elle demande des précisions.

Concernant le stage parental, elle rappelle que cette notion est entrée en vigueur en avril 2007 et que l'ASBL « Affiliation » a été chargée de la concrétisation en Communauté française. Elle précise que 14 ETP devaient être recrutés dans le cadre de la mise en application du stage parental. Elle demande des précisions. Elle demande également si les décentralisations sont prévues en 2008.

A propos de la formation professionnelle, elle indique qu'un projet pilote a été mis en place à Braine-le-Château. Elle souligne que seulement la moitié du personnel a pu bénéficier de la formation. Elle demande des précisions.

AB 12.73.11 « Dépenses inhérentes aux examens médico-psychologiques ». Aucun crédit n'est inscrit.

M. Gennen demande des précisions sur cette allocation de base.

Il tient à remercier la ministre pour le respect des engagements pris concernant l'engagement de personnel dans le secteur de l'aide à la jeunesse, notamment pour les S.P.J. Il souligne que le budget réservé à cette division organique est en augmentation et confirme les bonnes orientations de 2007, même si l'on sait que les besoins exigent davantage encore.

AB 33.36.14 « Subventions d'initiatives en matière d'aide à la jeunesse ». Un crédit de 4.412.000 € est inscrit.

M. Calet demande si cette allocation de base sert de provision pour les articles précédents.

M. Yzerbyt déclare qu'un montant de 500.000 € figure dans cette allocation de base pour la mise en œuvre du plan formation. Il se réjouit de constater que le plan de l'aide à la jeunesse trouve dans ce budget 2008 une nouvelle traduction de la poursuite des engagements. Il s'agit d'un engagement de 178 ETP en 2007 et de 109 ETP dans le programme 2008 destinés à tous les secteurs.

Il souligne qu'il a apprécié l'explication et le développement sur le monitoring. Il s'agit d'un signe important en matière de bonne gestion du budget.

A propos de la cellule d'information, d'orientation et de coordination (CIOCI), il précise qu'il est prévu à la division organique 11 le financement de 2 ETP. Il demande à la ministre des précisions sur sa mise en œuvre définitive pour l'ensemble du

secteur de l'aide à la jeunesse.

Concernant l'accompagnement post-institutionnel, il demande à la ministre s'il est prévu pour 2008 un renforcement en ressources humaines et notamment la création d'un nouveau centre d'accueil spécialisé.

Par ailleurs, il demande à la ministre si des mesures seront prises en 2008 concernant la prise en charge adaptée des mineurs délinquants abuseurs sexuels. Il souhaiterait obtenir des précisions.

AB 12.03.02 « Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon ». Un crédit de 1.336.000 € est inscrit.

M. Galand constate que cette allocation de base est en augmentation. Il souhaiterait connaître le nombre d'institutions qui ont recours à un audit énergie et parmi celles-ci le nombre qui dispose d'un plan énergie. Il demande également des précisions sur les contacts avec la région wallonne en la matière.

Programme I « jeunes en danger et jeunes délinquants » il demande à la ministre si celui-ci n'opère pas un glissement des crédits vers le secteur hébergement au détriment des services qui travaillent avec les jeunes dans les milieux de vie.

AB 33.36.14 « Subventions d'initiatives en matière d'aide à la jeunesse ». Un crédit de 4.412.000 € est inscrit.

M. Galand demande si les services d'accrochage scolaire (SAS) figurent dans cette allocation de base.

Il demande à la ministre des précisions sur l'application du décret; un projet d'arrêté est-il en cours de rédaction en vue de donner un cadre structurel clair à ces SAS. Il déclare que l'année dernière ces services ont éprouvés des difficultés suite au retard dans les versements de subsides. Il demande des précisions.

Il souhaiterait connaître le nombre d'élèves qui ont été pris en charge depuis le début de l'année scolaire par ce système. Il indique qu'il existe actuellement 12 SAS; de nouveaux projets d'agrément sont-ils en cours ?

Il cite le projet d'une école de Mouscron; celui-ci va-t-il être agréé? Il demande des précisions.

Mme Bertouille relève que dans le cadre du protocole signé dans la fonction publique, il est notamment prévu « la concrétisation en IPPJ de mesures pour l'allègement de la carrière ». Elle souhaiterait obtenir des précisions.

M. Galand demande à la ministre si les sys-

tèmes de sécurité des portes des chambres dans les IPPJ ont été adaptés à la nécessité de pouvoir commander une ouverture générale par section en cas d'alarme incendie.

3.3.1 Réponses de la ministre.

Dans le programme 0 « Subsistance », AB 12.02.01 « Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration ». Un crédit de 2.381.000 € est inscrit. La ministre précise que les dépenses de fonctionnement sont plus importantes en raison d'une augmentation de personnel.

AB 12.03.02 « Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon ». Un crédit de 1.336.000 € est inscrit. La ministre indique qu'il s'agit d'une approximation. Elle précise que cette allocation de base nécessitera peut-être une adaptation en cours d'année.

En matière de réduction de dépenses énergétiques, elle déclare qu'il a été veillé à construire la nouvelle aile dans cet esprit mais dans le respect de l'équilibre budgétaire lors de la construction de la nouvelle section à Wauthier-Braine.

Concernant le projet pilote de Braine-le-Château et plus particulièrement de la prise en charge des mineurs abuseurs sexuels, elle souligne qu'elle nécessite une approche spécifique et donc une formation spécifique. Elle précise que ce travail est réalisé par le groupe « ADO ».

AB 12.33.04 « Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation ». Un crédit de 200.000 € est inscrit.

La ministre déclare qu'un budget de 500.000 € a été prévu pour la formation. Elle précise que ce crédit traduit la volonté de généraliser la formation continue de tous les professionnels et de tous les acteurs du secteur de l'aide à la jeunesse.

AB 33.08.11 « Subvention aux actions de prévention générale des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse ». Un crédit de 366.000 € est inscrit. La ministre déclare qu'il s'agit d'un choix politique en vue de diminuer le saupoudrage ; ce crédit est passé de 887.000 € à 366.000 €. Elle précise que ces 521.000 € ont été transférés à l'AB 33.16.12 « subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur

de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse » où un crédit de 1.435.000 € est inscrit. Il s'agit d'augmenter la capacité des services d'aide en milieu ouvert (AMO) de développer des projets. Elle ajoute que ces services constituent avec les services d'accrochage scolaire des acteurs d'intervention précoce tout à fait importants.

Concernant le budget des SAS, elle déclare qu'il se retrouve dans l'AB 33.36.14 « Subventions d'initiatives en matière d'aide à la jeunesse ».

Elle signale que les services SAS n'ont pas encore été soumis à la commission d'agrément. C'est pour cela qu'ils sont encore subsidiés en projets pilotes. Leur financement sera prévu sur les AB spécifiques dès lors qu'ils auront été agréés. Elle souligne qu'il n'existe pas de diminution budgétaire et qu'aucun transfert n'a été effectué vers le secteur hébergement.

Par ailleurs, elle indique que le personnel des AMO et celui des SAS a été renforcé. Elle confirme que les 12 SAS ont été pérennisés.

AB 33.04.14 « Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse ». Un crédit de 7.300.000 € est inscrit.

Elle indique que ce crédit variable reprend les différents éléments suivants :

- la part contributive des parents ; celle-ci dépend de la décision des mandants ;
- la récupération d'allocations familiales ; lorsqu'un placement est effectué en institution et selon la décision du mandant, 2/3 des allocations sont affectés au crédit variable et 1/3 est placé sur un compte bancaire bloqué au nom de l'enfant ou de l'adolescent ;
- l'apport de l'Etat fédéral qui est conforme à l'accord de coopération : celui-ci prévoyait pour 2007, 2.253.000 € qui n'ont pas encore été versés à ce jour. Il est prévu pour 2008 un apport de 3.040.000 €.

AB 33.19.14 « subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques » un crédit de 4.008.000 € est inscrit.

En matière de mise en œuvre des stages parentaux, elle précise qu'un SPEP a été créé à Bruxelles avec des antennes décentralisées dans la Région bruxelloise. 19,5 ETP y sont affectés. Elle signale que huit stages parentaux ont été décidés à ce jour par les autorités mandantes.

A propos de la CIOC, elle déclare qu'un mon-

tant de 74.000 € lui a été affecté. Elle précise que l'objectif est de mettre à disposition la capacité des services publics et l'ensemble des services privés.

Concernant les avis des CCAJ, elle déclare qu'ils seront transmis au secrétariat de la commission.

A propos de l'aménagement des fins de carrière dans les IPPJ, elle renvoie au ministre de la fonction publique.

AB 12.73.11 « Dépenses inhérentes aux examens médico-psychologiques ». Aucun crédit n'est inscrit, parce que les montants ont été transférés sur une autre AB.

Elle déclare que l'administration a suggéré d'inscrire le coût des examens médico-psychologiques à l'AB 33.10.14 « Subsidés aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse » où un crédit de 680.000 € est inscrit.

Elle déclare que l'AB 12.73.11 ne permettait pas facilement de répondre au paiement cas par cas des dépenses inhérentes à ces examens.

Concernant le travail à la sortie des IPPJ, elle déclare qu'il existe un accompagnement post-institutionnel.

En outre, elle précise qu'il existe les services d'aide et d'intervention éducative (SAIE). Ceux-ci travaillent notamment sur base de décision d'autorités mandantes et réalisent un encadrement des jeunes qui peut-être contraignant y compris au sein des familles. Elle ajoute que ces services ont été renforcés.

3.4 DO - 18 aide sociale spécialisée

M. du Bus de Warnaffe estime qu'une réflexion doit être menée sur la manière dont l'accompagnement des détenus est effectué dans une perspective de réinsertion. Il demande à la ministre si les subsides octroyés et si les systèmes mis en place dans le cadre de la politique d'aide aux détenus ont fait l'objet d'une évaluation ; celle-ci permet, en effet, d'apprécier le travail réalisé sur le terrain et de réorienter, le cas échéant, l'ensemble de la politique.

Il souhaiterait également savoir s'il existe des liens entre l'aide sociale aux détenus et l'aide à la formation professionnelle.

M. Galand estime qu'il serait nécessaire qu'une réflexion soit menée au niveau de la répartition des compétences en matière d'aide aux

justiciables.

3.4.1 Réponses de la ministre.

Elle déclare qu'une série de thématiques sur l'accompagnement des détenus relèvent de la compétence de l'Etat fédéral, mais aussi des Régions, ainsi que du ministre en charge de la formation professionnelle.

Au niveau de la Communauté française, elle indique qu'elle a veillé à accentuer la spécificité des services aux détenus dans le cadre des contacts entre le détenu et sa famille. Elle souligne qu'un travail particulier est mené sur le lien entre détenus et enfants ; la construction du lien et sa poursuite dans le temps est très importante tant pour le détenu que pour l'enfant.

A propos de la coordination, elle déclare qu'il existe une volonté de la ministre-présidente de coordonner progressivement le suivi et l'accompagnement à travers toutes les thématiques spécifiques à la Communauté française et notamment la famille, la santé, la formation et l'enseignement. L'accroissement du budget de 20.000€ constitue d'ailleurs sa contribution à l'organisation de ce plan coordonné.

Elle termine en soulignant que l'investissement dans l'accompagnement des détenus est fondamental en matière de prévention de la récidive.

4 Votes

Conformément à l'article 49 §5 du règlement, la commission recommande par 10 voix contre 3 et 1 abstention, l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport, du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008, partim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au Président et au rapporteur pour l'élaboration du présent avis.

Le rapporteur,	Le Président,
C. BERTOUILLE	P. GALAND

ANNEXE I

Office de la Naissance et de l'Enfance

Budget - Budget 2007 ajusté 2008 Initial

Budget B

Date : 21.11.2007 U = 1.000 Heure : 19:25:07		2007 ajusté interne	2008 Initial avec index	
611.01 Rémunérations	0,0	39715,5	40858,0	0,0
611.02 Rémunérations Personnel Complémentaire	0,0	0,0	0,0	0,0
611.03 Charges de Pensions Compléments	0,0	117,0	113,5	0,0
611.04 Charges Sociales Parts Patronales	0,0	12793,7	13168,8	0,0
611.05 Allocations Familiales et Assurances Loi	0,0	1.244,5	1.246,5	0,0
611.06 Service Social du Personnel	0,0	170,6	170,6	0,0
611.07 Formation Professionnelle	0,0	390,9	420,2	0,0
611.10 Honoraires Forfaitaires	0,0	809,4	950,6	0,0
611.14 SIPP Frais de Personnel	0,0	154,1	160,0	0,0
TOTAL 611	0,0	55395,6	57088,2	0,0
612.01 Administrateurs	0,0	48,9	39,2	0,0
612.02 Membres de Commissions	0,0	40,3	45,4	0,0
612.03 Organes de Contrôle Com Fr (Rév. + Com.)	0,0	69,7	70,0	0,0
612.04 Honoraires Médicaux Non Forfaitaires	0,0	71,0	71,0	0,0
TOTAL 612	0,0	229,9	225,6	0,0
613.01 Frais de Représentation	0,0	148,2	150,8	0,0
613.02 Déplacements	0,0	1.585,7	1.593,1	0,0
TOTAL 613	0,0	1.733,9	1.743,9	0,0
TOTAL chapitre 61	0,0	57359,3	59057,6	0,0
621.01 Loyers Locaux et Charges	0,0	1.397,8	1.444,4	0,0
621.02 Locations Matériel & Mobilier	0,0	166,1	371,4	0,0
621.03 Frais d'entretien	0,0	455,7	554,4	0,0
621.04 Entretien Matériel et Mobilier	0,0	364,5	382,9	0,0
621.05 Assurances (Autres que Loi)	0,0	198,4	198,4	0,0
621.06 Impôts, Taxes Communales et Provinciales	0,0	5,8	12,6	0,0
621.07 Energie	0,0	178,0	196,5	0,0
621.08 Pharmacie	0,0	13,2	13,6	0,0
621.09 Divers	0,0	0,0	0,0	0,0
621.10 Entretien des Domaines	0,0	0,0	0,0	0,0
621.11 Frais d'Hébergement	0,0	218,4	224,9	0,0
621.12 Fournitures aux Consultations	0,0	183,5	187,9	0,0
621.13 Dépenses Suite Sinistres	0,0	41,1	41,1	0,0
621.14 SIPP Frais d'Entretien	0,0	52,1	53,4	0,0
TOTAL 621	0,0	3.274,4	3.681,3	0,0
622.01 Frais de Bureau	0,0	1.131,7	1.171,0	0,0
TOTAL 622	0,0	1.131,7	1.171,0	0,0
623.01 Frais Publication Revues & Périodiques	0,0	137,0	185,0	0,0
623.02 Frais de Copie de documents audiovisuels	0,0	0,0	0,0	0,0
623.03 Action Education à la Santé	0,0	175,0	125,4	0,0
623.05 Bibliothèque	0,0	5,2	5,3	0,0



2007 11280096

**Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget - Budget 2007 ajusté 2008 Initial**

Budget B

Date : 21.11.2007 U = 1.000 Heure : 19:25:07		2007 ajusté interne	2008 Initial avec index	
TOTAL 623	0,0	317,1	315,6	0,0
624.01 Frais d'Avocats et Experts	0,0	35,0	61,0	0,0
TOTAL 624	0,0	35,0	61,0	0,0
625.01 Intérêts divers et Charges Financières	0,0	5,3	5,3	0,0
TOTAL 625	0,0	5,3	5,3	0,0
626.03 Frais de Transport	0,0	69,7	71,7	0,0
626.04 Indemnités diverses à des Tiers	0,0	2,8	2,8	0,0
626.05 Droits d'Auteurs	0,0	7,9	10,2	0,0
626.06 Précomptes sur Intérêts CCB	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 626	0,0	80,4	84,6	0,0
TOTAL chapitre 62	0,0	4.843,9	5.318,9	0,0
631.01 Achat de Lait Maternel	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 631	0,0	0,0	0,0	0,0
<u>632.A A) Actions de l'ONE</u>				
632.00 Prévention Médico-Sociale Consultations	0,0	8.557,1	8.732,0	0,0
632.01 MAISONS OUVERTES	0,0	75,8	77,6	0,0
632.02 Action Enfants Diabétiques	0,0	0,0	0,0	0,0
632.03 Action Enfants Maltraités	0,0	5.302,2	5.450,0	0,0
632.09 Secours et Assistance aux Familles	0,0	0,0	0,0	0,0
632.10 Opérations Spéciales: asbl Adoption	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 632.A	0,0	13935,1	14259,6	0,0
<u>632.B B) Centres d'Accueil et Hébergement</u>				
632.11 Milieux d'Accueil	0,0	84359,6	86715,7	0,0
632.12 Formation continue milieux d'accueil	0,0	1.010,4	1.034,6	0,0
632.13 Eveil culturel	0,0	46,9	47,9	0,0
632.16 Subsidés Fonds de Solidarité	0,0	2.955,1	2.955,1	0,0
632.17 Alimentation Fonds de Solidarité 2	0,0	202,4	238,1	0,0
632.18 Places d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0
632.19 ACCUEIL TEMPS LIBRE	0,0	13416,7	13747,3	0,0
632.20 Subsidés Accueil de Crise	0,0	2.584,9	2.619,4	0,0
TOTAL 632.B	0,0	104576,1	107358,0	0,0
<u>632.C Contrats Program. & Recherche Scientifig</u>				
632.21 Contrats Progr. et Recherches Scientif.	0,0	0,0	0,0	0,0
632.22 Actions	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 632.C	0,0	0,0	0,0	0,0

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget - Budget 2007 ajusté 2008 Initial

Budget B

Date : 21.11.2007 U = 1.000 Heure : 19:25:07		2007 ajusté interne	2008 Initial avec index	
TOTAL 632	0,0	118511,2	121617,6	0,0
633.01 Dépenses Particulières	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 633	0,0	0,0	0,0	0,0
634.00 Avances Provisionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0
634.01 Remboursement du Trop Percu	0,0	8,0	8,0	0,0
634.02 Apurement des Créances Irrécouvrables	0,0	3,5	0,0	0,0
TOTAL 634	0,0	11,5	8,0	0,0
TOTAL chapitre 63	0,0	118522,7	121625,6	0,0
640.01 Dépenses sur Ressources Affectées	0,0	0,0	0,0	0,0
640.02 Dépenses sur Ressources Affectées	0,0	0,0	9,6	0,0
640.04 Constitution de Réserves Disponibles	0,0	0,0	0,0	0,0
640.05 Alimentation Fonds Informatique	0,0	890,5	375,0	0,0
640.06 Alimentation Fonds Bâtiments	0,0	318,5	465,5	0,0
640.07 Alimentation Fonds locaux consultations	0,0	576,8	474,3	0,0
640.08 Alimentation Fonds Plan cigogne II	0,0	19,1	201,6	0,0
640.09 Constitution Provisions	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 640	0,0	1.804,9	1.526,0	0,0
TOTAL chapitre 64	0,0	1.804,9	1.526,0	0,0
650.01 Immeubles Renouvellement	0,0	0,0	0,0	0,0
650.02 Mobiliers	0,0	100,0	236,0	0,0
650.03 Informatique Acquisition	0,0	13,7	15,0	0,0
650.04 Matériel Acquisitions	0,0	91,5	129,0	0,0
650.05 Véhicules	0,0	97,9	648,4	0,0
650.06 Installations de Téléphones Privées	0,0	0,0	0,0	0,0
650.14 SIPP Acquisitions de Biens	0,0	40,4	40,4	0,0
TOTAL 650	0,0	343,6	1.068,8	0,0
TOTAL chapitre 65	0,0	343,6	1.068,8	0,0
660.01 Amortissement d'emprunt	0,0	0,0	0,0	0,0
663.30 Moins-Value sur immobilisat. Financières	0,0	0,0	0,0	0,0
664.00 Charges Exceptionnelles	0,0	0,4	0,0	0,0
TOTAL 660	0,0	0,4	0,0	0,0
TOTAL chapitre 66	0,0	0,4	0,0	0,0
670.03 Apurement Déficit Exercices Antérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 670	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL chapitre 67	0,0	0,0	0,0	0,0

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget - Budget 2007 ajusté 2008 Initial

Budget B

Date : 21.11.2007 U = 1.000 Heure : 19:25:07		2007 ajusté interne	2008 Initial avec index	
TOTAL DEPENSES	0,0	182874,8	188596,9	0,0

Office de la Naissance et de l'Enfance

Budget - Budget 2007 ajusté 2008 Initial

Budget B

Date : 21.11.2007 U = 1.000 Heure : 19:25:07		2007 ajusté interne	2008 Initial avec index	
711.01 Produit de Vente de Lait Maternelle	0,0	0,0	0,0	0,0
711.02 Produits d'Autres Ventes	0,0	0,0	0,0	0,0
711.03 Produits de Prestations	0,0	90,0	90,0	0,0
711.04 Contributions Communes Cars Sanitaires	0,0	266,5	271,8	0,0
711.05 Récupérations de Paiements	0,0	148,6	151,5	0,0
711.07 Redevances Centres d'accueil et IMP	0,0	20,2	10,2	0,0
711.09 Récupération Frais	0,0	874,6	869,4	0,0
711.10 Récupération suite Sinistre	0,0	41,1	41,1	0,0
TOTAL 711	0,0	1.440,9	1.433,9	0,0
712.01 Publicité dans Publication ONE	0,0	0,0	0,0	0,0
712.02 Abonnements et Ventes Publications	0,0	0,2	0,3	0,0
TOTAL 712	0,0	0,2	0,3	0,0
713.01 Intérêts et Produits Financiers	0,0	1.454,2	1.454,2	0,0
713.04 Revenus Bruts de Domaines	0,0	335,6	297,6	0,0
713.10 Autres Revenus Financières ou Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 713	0,0	1.789,8	1.751,8	0,0
714.01 Recette Accidentelle	0,0	1.472,5	1.472,5	0,0
714.03 Dons et Legs à Capital Abandonné	0,0	6,8	0,0	0,0
TOTAL 714	0,0	1.479,2	1.472,5	0,0
TOTAL chapitre 71	0,0	4.710,2	4.658,6	0,0
720.01 Recettes avec Affectation	0,0	23,2	32,8	0,0
720.03 Recettes Sponsors	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 720	0,0	23,2	32,8	0,0
TOTAL chapitre 72	0,0	23,2	32,8	0,0
730.01 Ventes Immeubles	0,0	0,0	0,0	0,0
730.02 Ventes Mobiliers, Machines, Matériels	0,0	4,5	10,5	0,0
TOTAL 730	0,0	4,5	10,5	0,0
TOTAL chapitre 73	0,0	4,5	10,5	0,0
740.00 Recettes Emprunt Communauté Française	0,0	0,0	0,0	0,0
740.01 Recettes Emprunt ONE	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 740	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL chapitre 74	0,0	0,0	0,0	0,0
750.01 Contribution Communauté Française	0,0	175915,0	180800,0	0,0
750.02 Contribution Communauté Française Autres	0,0	0,0	0,0	0,0

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget - Budget 2007 ajusté 2008 Initial

Budget B

Date : 21.11.2007 U = 1.000 Heure : 19:25:07		2007 ajusté interne	2008 Initial avec index	
750.03 Contrib. Com. Fran. Fonds des Handicapés	0,0	0,0	0,0	0,0
750.04 Subsidés Loterie Nationale	0,0	0,0	0,0	0,0
750.05 Contr. Fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0
750.06 Contribution de Communes et Povinces	0,0	1.286,7	1.233,7	0,0
750.07 Contrib. Autres Pouv. Publ. (AJ+Régions)	0,0	843,5	932,2	0,0
750.08 Contribution F.B.I	0,0	0,0	0,0	0,0
750.09 Contribution INAMI	0,0	42,2	42,2	0,0
750.10 Rétrocession Milieux d'Accueil	0,0	0,0	0,0	0,0
750.11 Recettes Places d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 750	0,0	178087,4	183008,1	0,0
TOTAL chapitre 75	0,0	178087,4	183008,1	0,0
762.00 Reprise de Provision	0,0	0,0	0,0	0,0
763.20 Plus-Value Immob.	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 760	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL chapitre 76	0,0	0,0	0,0	0,0
790.00 Bénéfice reporté de l'exercice antérieur	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 790	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL chapitre 79	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL RECETTES	0,0	182825,2	187709,9	0,0

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget - Budget 2007 ajusté 2008 Initial

Budget B

Date : 21.11.2007 U = 1.000 Heure : 19:25:07		2007 ajusté interne	2008 Initial avec index	
TOTAL DEPENSES	0,0	182874,8	188596,9	0,0
TOTAL RECETTES	0,0	182825,2	187709,9	0,0
Reliquat budgétaire	0,0	49,6-	887,0-	0,0

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget Loterie - 2007 ajusté et 2008 Initial.

U = millier €		2007 Initial DOCF	2007 Ajusté	2008 Initial
Dépenses				
611 : Personnel				
611.01 Rémunérations personnel		0,0	0,0	0,0
611.04 Charges sociales - part patronale		0,0	0,0	0,0
611.05 Allocations familiales et ass. lois		0,0	0,0	0,0
611.07 Formation professionnelle		43,2	43,2	44,2
Total chapitre 61		43,2	43,2	44,2
621 : Locaux et matériel				
621.03 Frais d'entretien		0,0	0,0	0,0
621.11 Frais d'hébergement.		0,0	0,0	0,0
621.12 Fournitures aux consultations		292,0	214,7	212,5
Total 621		292,0	214,7	212,5
622 : Bureau				
622.01 Frais de bureau		166,0	166,0	176,0
Total 622		166,0	166,0	176,0
623 : Publicat., propagande, publicité				
623.01 Frais publication revues & périodiques		32,0	32,0	32,0
623.03 Act éduc pour la santé et act° communication		144,5	144,5	144,5
Total 623		176,5	176,5	176,5
625 : Charges financières				
625.01 Intérêts divers et charges financières		1,1	1,1	0,0
Total 625		1,1	1,1	0,0
Total chapitre 62		635,6	558,3	565,0
632 : Interventions à fonds perdus				
A) Actions de l'ONE				
632.00 Prévention médico sociale: consultations		0,0	0,0	0,0
632.03 Action Enfance Maltraitée		0,0	0,0	0,0
Total 632.A		0,0	0,0	0,0

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget Loterie - 2007 ajusté et 2008 Initial.

U = millier €		2007 Initial DGC	2007 Ajusté	2008 Initial
B) Centres d'accueil et hébergement				
632.11	Milieux d'accueil	0,0	0,0	0,0
632.20	Subs. accueil de crise	0,0	0,0	0,0
632.21	contrats programmes et Recherches scient.	183,5	183,5	237,9
Total 632.B		183,5	183,5	237,9
Total chapitre 63		183,5	183,5	237,9
640: Dép. /ress. avec affectations spéciales				
640.07	Alimentation fonds locaux consultations	0,0	0,0	0,0
Total chapitre 64		0,0	0,0	0,0
650 : Sommes pour acquisition biens				
650.01	Immeubles-renouvellement	0,0	0,0	0,0
650.02	Mobilier	55,0	55,0	55,0
650.03	Informatique-acquisitions	0,0	0,0	0,0
650.04	Matériel-acquisitions	55,0	125,0	55,0
650.05	Véhicules	35,5	35,5	0,0
Total chapitre 65		145,5	215,5	110,0
TOTAL DEPENSES		1 007,8	1 000,5	957,1
Recettes				
750 : Interventions à fonds perdus				
750.04	Subsides Loterie Nationale	642,4	676,4	676,4
Total chapitre 75		642,4	676,4	676,4
TOTAL RECETTES		642,4	676,4	676,4
700 TOTAL RECETTES		642,4	676,4	676,4
600 TOTAL DEPENSES		1 007,8	1 000,5	957,1
RELICUAT BUDGETAIRE		-365,4	-324,1	-280,7
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR		365,4	747,0	422,9
SOLDE REPORTE		0,0	422,9	142,2

Réserve au 31/12/06: 747.026,53 €

Prévision réserve au 31/12/07
 Prévision réserve au 31/12/08

422,9
 142,2

BUDGETS Sur Ress Aff initial 2008 19 11.xls Loterie

21/11/2007

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget Fonds Solidarité 1 - 2007 ajusté et 2008 Initial.

U = millier €	2007 Initial	2007 Ajusté	2008 Initial
Dépenses			
B) Centres d'accueil et hébergement			
632.11 Milieux d'accueil	2 929,9	2 929,9	2 929,9
Total chapitre 63	2 929,9	2 929,9	2 929,9
TOTAL DEPENSES	2 929,9	2 929,9	2 929,9
Recettes			
750 : Interventions à fonds perdus			
750.10 Alimentation Fonds Solidarité 1	2 929,9	2 929,9	2 929,9
Total chapitre 75	2 929,9	2 929,9	2 929,9
TOTAL RECETTES	2 929,9	2 929,9	2 929,9
700 TOTAL RECETTES	2 929,9	2 929,9	2 929,9
600 TOTAL DEPENSES	2 929,9	2 929,9	2 929,9
RELICUAT BUDGETAIRE	0,0	0,0	0,0
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR	1 047,1	370,4	370,4
SOLDE REPORTE	1 047,1	370,4	370,4

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget Fonds Solidarité 2 - 2007 ajusté et 2008 Initial.

U = millier €	2007 Initial	2007 Ajusté	2008 Initial
Dépenses			
611 : Personnel			
611.01 Rémunérations personnel	0,0	0,0	0,0
611.04 Charges sociales - part patronale	0,0	0,0	0,0
611.05 Allocations familiales et ass. lois	0,0	0,0	0,0
Total chapitre 61	0,0	0,0	0,0
B) Centres d'accueil et hébergement			
632.11 Milieux d'accueil	5 169,2	4 349,0	4 512,2
632.18 Places d'entreprises	167,9	167,0	173,8
Total chapitre 63	5 337,1	4 516,0	4 686,0
640.08 Alimentation fonds Cigogne 2	0,0	124,0	199,7
Total chapitre 64	0,0	124,0	199,7
664.00 Charges exceptionnelles	0,0	0,8	0,0
Total chapitre 66	0,0	0,8	0,0
TOTAL DEPENSES	5 337,1	4 640,8	4 885,7
Recettes			
750 : Interventions à fonds perdus			
750.07 Contr. autres pouv. publ.	816,1	741,0	763,0
750.10 Contribution ONE et rétrocession M.A.	3 277,0	3 611,8	3 764,5
750.11 Rec. places d'entreprises	75,5	66,0	67,3
Total chapitre 75	4 168,6	4 418,8	4 594,8
TOTAL RECETTES	4 168,6	4 418,8	4 594,8
700 TOTAL RECETTES	4 168,6	4 418,8	4 594,8
600 TOTAL DEPENSES	5 337,1	4 640,8	4 885,7
RELICUAT BUDGETAIRE	-1 168,5	-222,0	-290,9
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR	2 184,2	1 933,2	1 711,2
SOLDE REPORTE	1 015,7	1 711,2	1 420,3

Budget Fonds Cigogne 2 - 2007 ajusté et 2008 Initial.

U = millier €	2007 Initial	2007 Ajusté	2008 Initial
Dépenses			
611.01 Rémunérations	187,1	19,6	122,2
<i>Coordinatrices accueil</i>	163,5	9,9	103,3
<i>Agents conseils</i>	0,0	0,0	7,2
<i>Agents administratifs</i>	23,6	9,7	11,7
611.04 Charges sociales Parts patronales	62,4	6,2	39,1
<i>Coordinatrices accueil</i>	54,5	3,2	33,2
<i>Agents conseils</i>	0,0	0,0	2,3
<i>Agents administratifs</i>	7,9	3,0	3,6
611.10 Honoraires médicaux	88,8	42,8	96,6
Total chapitre 61	338,3	68,6	257,9
622.01 Frais de bureau	0,0	1,8	0
Total chapitre 62	0,0	1,8	0,0
632.11 MA Accueil collectif	5 688,5	2 900,6	8 618,1
<i>Crèches, Prég. et MCAE</i>	2 871,6	2 074,0	7 237,2
<i>Crèches parentales</i>	66,3	66,3	116,1
<i>SEMA</i>	1 933,0	184,3	584,7
<i>Babywall</i>	817,6	576,0	680,1
632.11 MA Accueil à domicile	962,7	80,2	943,8
632.11 MA SAS 2007	412,3	454,6	470
Total chapitre 63	7 063,5	3 435,4	10 031,9
TOTAL DEPENSES	7 401,8	3 505,8	10 289,8
Recettes			
711.09 Récupération de frais	0,0	0,9	0,0
750.10 Tsft Sol 2	0,0	124,0	199,7
750.10 Contribution O.N.E. (BO)	0,0	19,1	201,6
750.10 Contribution O.N.E. (PRC + ONSS)	2 047,0	977,7	3243,9
750.11 Recettes SEMA (Entreprises)	681,0	89,5	219,8
762.00 Reprise de provision	0,0	0,0	0,0
TOTAL RECETTES	2 728,0	1 211,2	3 865,0
700 TOTAL RECETTES	2 728,0	1 211,2	3 865,0
600 TOTAL DEPENSES	7 401,8	3 505,8	10 289,8
RELICUAT BUDGETAIRE	-4 673,8	-2 294,6	-6 424,8
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR	2 748,5	0,0	-2 294,6
SOLDE REPORTE	-1 925,3	-2 294,6	-8 719,4

Provision au 31/12/06: 8.723.676,34 €

Solde provision fin 2008 4,3

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget ACS ex FBIE - 2007 ajusté et 2008 Initial.

U = millier €	2007 Initial	2007 Ajusté	2008 Initial
Dépenses			
B) Centres d'accueil et hébergement			
632.11 Milieux d'accueil	621,2	621,2	621,2
Total chapitre 63	621,2	621,2	621,2
TOTAL DEPENSES	621,2	621,2	621,2
Recettes			
750 : Interventions à fonds perdus			
750.08 Contribution FBIE	621,2	621,2	621,2
Total chapitre 75	621,2	621,2	621,2
TOTAL RECETTES	621,2	621,2	621,2
700 TOTAL RECETTES	621,2	621,2	621,2
600 TOTAL DEPENSES	621,2	621,2	621,2
RELICUAT BUDGETAIRE	0,0	0,0	0,0
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR	157,6	173,6	173,6
SOLDE REPORTE	157,6	173,6	173,6

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget Fonds Informatique - 2007 ajusté et 2008 Initial.

U = millier €	2007 Initial	2007 Ajusté	2008 Initial
Dépenses			
611.07 Formation professionnelle	0,0	30,0	0,0
611.10 Honoraires forfaitaires	1 160,0	780,0	1 275,0
621.02 Location matériel	0,0	83,0	0,0
621.04 Entretien matériel	0,0	0,0	0,0
622.01 Frais de bureau	0,0	0,0	0,0
650.03 Informatique acquisitions	210,0	0,0	0,0
Total chapitre	1 370,0	893,0	1 275,0
TOTAL DEPENSES	1 370,0	893,0	1 275,0
Recettes			
750.01 Contribution Communauté française (CG2)	0,0	0,0	0,0
750.10 Contribution O.N.E. (prov. et rés.)	0,0	0,0	0,0
750.10 Contribution O.N.E. (BO)	890,5	890,5	375,0
Total chapitre 75	890,5	890,5	375,0
TOTAL RECETTES	890,5	890,5	375,0
700 TOTAL RECETTES	890,5	890,5	375,0
600 TOTAL DEPENSES	1 370,0	893,0	1 275,0
RELIQUAT BUDGETAIRE	-479,5	-2,5	-900,0
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR	1 187,8	641,7	639,2
SOLDE REPORTE	708,3	639,2	-260,8

Réserve au 31/12/06: 2.958.223,22 €

Prévision réserve au 31/12/07 3 597,45
 Prévision réserve au 31/12/08 2 697,45

= montant à affecter prioritairement réserve Informatique si bénéfice clôture 2007

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget Fonds des Bâtiments - 2007 ajusté et 2008 Initial.

U = millier €	2007 Initial	2007 Ajusté	2008 Initial
Dépenses			
650.01 Immeubles renouvellement	907,3	1 285,8	733,5
Total chapitre	907,3	1 285,8	733,5
TOTAL DEPENSES	907,3	1 285,8	733,5
Recettes			
750.01 Contribution Communauté française	0,0	0,0	0,0
750.10 Contribution O.N.E. (prov. et rés.)	0,0	0,0	0,0
750.10 Contribution O.N.E. (BO)	318,5	318,5	465,5
Total chapitre 75	318,5	318,5	465,5
TOTAL RECETTES	318,5	318,5	465,5
700 TOTAL RECETTES	318,5	318,5	465,5
600 TOTAL DEPENSES	907,3	1 285,8	733,5
RELIQUAT BUDGETAIRE	-588,8	-967,3	-268,0
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR	0,0	0,0	-967,3
SOLDE REPORTE	-588,8	-967,3	-1 235,3

Réserve au 31/12/06: 2.617.557,94 €

Prévision réserve au 31/12/07	1 650,26
Prévision réserve au 31/12/08	1 382,26

Office de la Naissance et de l'Enfance
Budget Amélioration locaux consultations
2007 ajusté et 2008 Initial.

U = millier €	2007 Initial	2007 Ajusté	2008 Initial
Dépenses			
632.00 Prévention médico-sociale consultations	750,0	750,0	750,0
Total chapitre	750,0	750,0	750,0
TOTAL DEPENSES	750,0	750,0	750,0
Recettes			
750.10 Contribution O.N.E. (prov. et rés.)	0,0	0,0	0,0
750.10 Contribution O.N.E. (B.O.)	297,5	576,8	474,3
750.10 Contribution O.N.E. (LN)	0,0	0,0	0,0
Total chapitre 75	297,5	576,8	474,3
TOTAL RECETTES	297,5	576,8	474,3
700 TOTAL RECETTES	297,5	576,8	474,3
600 TOTAL DEPENSES	750,0	750,0	750,0
RELIQUAT BUDGETAIRE	-452,5	-173,2	-275,7
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR CORRIGE	0,0	0,0	-173,2
SOLDE REPORTE	-263,1	-173,2	-448,9

Réserve au 31/12/06: 448.869,97 €

Prévision réserve au 31/12/07
 Prévision réserve au 31/12/08

275,67
 -0,03

Solde à couvrir

0,0

BUDGETS Sur Ress Aff initial 2008 19 11.xls

21/11/2007

Fonds Houtman

Budget initial 2008

28/11/2007

Article budgétaire	Libellé	Budget initial 2008
H 611.01	Rémunérations personnel	111.106,69
H 611.04	Charges sociales - part patronale	33.111,36
H 611.05	Allocations familles	0,00
	PERSONNEL *	144.218,05
H 611.10	Honoraires forfaitaires	10.000,00
	HONORAIRES*	10.000,00
H 612.02	Comité de gestion	20.500,00
	Jetons A.G.	9.439,08
	JETONS	29.939,08
H 613.01	Frais de représentation	8.000,00
H 613.02	Déplacements	4.000,00
H 621.01	Loyers locaux et charges	15.056,02
H 621.03	Frais d'entretien	1.700,00
H 621.04	Entretien du matériel et mobilier	1.700,00
H 621.05	Assurances	250,00
H 621.06	Impôts, taxes communales et provinces	0,00
H 621.07	Energie	4.000,00
H 622.01	Frais de bureau	11.200,00
H 623.01	Frais publication revues & périodiques	0,00
H 625.01	Charges financières diverses	125.762,24
H 626.03	Frais de transport	250,00
H 626.04	Indemnités diverses à des tiers	0,00
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	171.918,26
H 632.22	Actions - Recherche action - Prix - Colloques	450.000,00
	Allocation de fonctionnement	0,00
	ACTIONS	450.000,00
H 650.02	Mobilier	0,00
H 650.03	Informatique - acquisitions	2.000,00
H 650.04	Matériel - acquisitions	0,00
H 650.06	Installation téléphonique	0,00
	INVESTISSEMENTS	2.000,00
H 663.30	Moins-value sur immobilisations financières	0,00
H 664.00	Dépenses exceptionnelles	0,00
	DEPENSES (1)	808.075,39
	Subside ministre de la Santé	0,00
H 711.03	Produits de prestations	0,00
H 711.05	Récupération de paiements	0,00
H 711.09	Récupération de frais	0,00
H 712.02	Abonnements et ventes publications	0,00
H 713.01	Intérêts et produits financiers	811.012,50
H 762.00	Reprise de provisions	0,00
H 763.20	Plus-values sur immobilisations financières	0,00
	RECETTES (2)	811.012,50
	RESULTATS BUDGETAIRES (2)-(1)	2.937,11

ANNEXE II

POLITIQUE DE PROMOTION DES ATTITUDES SAINES SUR LES PLANS ALIMENTAIRE ET PHYSIQUE POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

ACTIONS
TRAVAIL AU SEIN DES ECOLES
2 conseillers nutritionnels
Création d'une mallette pédagogique
Label
Ateliers du goût et ateliers cuisine (Grands chefs)
Accompagnement des collectivités scolaires- Bioforum
Travail en collaboration avec les partenaires de l'école (PSE /PMS)
Renforcement du bilan de santé et de son suivi
Outil de recueil de données épidémiologique
Renforcement des missions de promotion de la santé -projet de service
ENVIRONNEMENT NUTRITIONNEL A L'ECOLE
Restaurants scolaires
Etat des lieux cantines
Organisation de formation continuée personnel de cuisine
Réédition d'un cahier technique à destination des cantines scolaire (remplacé par guide projet bioforum)
Evaluation offre de collations, boissons, en-cas dans les établissements scolaires
Mise en place d'une commission de contrôle
PROMOTION DE L'ALIMENTATION Saine DANS LES MILIEUX 0-3 ANS
Harmonisation de la réglementation définissant les exigences nutritionnelles - analyse de faisabilité
Uniformisation et optimisation de la formation de base des accueillants - analyse de faisabilité
Formation continuée des accueillants
Formation de base du personnel de cuisine / analyse de faisabilité
PROMOTION DE L'ALIMENTATION Saine MILIEUX EXTRA-SCOLAIRES
Centres de vacances
Cadastre des besoins
Formations des animateurs
Outils de référence
Garderies extra-scolaires contr ONE
Augmentation du choix des formations continues

Diffusion des outils de référence
PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES
Renforcement des études sur la condition physique des jeunes de 10 à 18 ans
Élargissement bureaux provinciaux ADEPS
Projet pilote de doublement des heures
- Etude sur évol. C.P.
- Etude sur attitudes
Synergies sport et enseignement obligatoire
Renforcement des outils : « Le Baromètre de la forme » / « Clés pour la forme »
Etude visant à éviter le décrochage sportif des adolescents et favoriser leur réintégration sportive après un décrochage
Etude sociologique visant à mieux cerner les causes de la régression de l'activité physique
Chèque sport
Recensement des circuits permanents de V.T.T. en Communauté française
Des « Points verts » orientés vers les jeunes
Classe six sportive
PROMOTION DE L'ALIMENTATION SAINTE POUR LE GRAND PUBLIC
Promotion de l'allaitement maternel
- Formation continue
- Cours bio /secondaire
Promotion de l'alimentation saine des jeunes enfants à destination des familles
Dépistage précoce des familles à risques et des enfants au rebond d'adiposité s
Cadastre des outils existants
Outil référentiel pour les professionnels s'occupant des 0-6 ans
Outil référentiel pour les familles
Tom et Babette – Exposition itinérante
Sensibilisation via les médias
Campagne média (spot tv, dépliants, affiches, journal pour les écoles)
Site manger bouger